



Assemblée générale extraordinaire

Assemblée générale 2021

CAHIER SPÉCIAL

Fc Metz



23 octobre 2021

Stade Saint Symphorien



Sommaire

Assemblée générale extraordinaire

Assemblée générale 2021

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE

page 4

- Ordre du jour
- Modifications des Statuts du DMF



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

page 6

- Ordre du jour
- Procès-verbal de l'AG 2020
- Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général
- Rapports d'activités de la saison 2020-2021



FINANCES

page 53

- Bilans financiers clos au 30 juin 2021
- Compte de résultats
- Budget prévisionnel 2021-2022



RÈGLEMENTATION

page 60

- Règlements Généraux du DMF
- Championnats Futsal MOSELLE Seniors
- Championnats Futsal MOSELLE Jeunes
- Statut Mosellan de l'Arbitrage



**district
MOSELLAN
de football**

Assemblée générale extraordinianire

- . **Ordre du jour**
- . **Modifications des Statuts du
DISTRICT MOSELLAN
de FOOTBALL**

Ordre du jour

- | | |
|---|----------------------|
| 1. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire | > Christophe SOLLNER |
| 2. Modifications des statuts du DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL | > Henri VIGNERON |

Modifications des STATUTS du DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL

Origine :

Comité de Direction

Exposé des motifs :

- . Intégrer dans les statuts-types la possibilité pour le DMF d'organiser une Assemblée Générale dématérialisée.
- . Se conformer aux textes de la FFF.

Avis de la Commission Statuts et Règlements :

Favorable

Date d'effet :

immédiate

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>12.5.1 Convocation</p> <p>...</p>	<p>12.5.1 Convocation</p> <p>...</p> <p>L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place. Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.</p>



**district
MOSELLAN
de football**

Assemblée générale 2021

- **Ordre du jour**
- **Procès verbal de l'AG du 23 novembre 2020 par visioconférence**
- **Rapport moral du Secrétaire Général**
- **Rapports d'activités 2021-2022 des commissions**

Ordre du jour

- | | |
|--|----------------------|
| 1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire | > Christophe SOLLNER |
| 2. Allocution de M le maire de Longeville-lès-Metz | > Manuel BROCARD |
| 3. Allocution du représentant du FC METZ | > Bernard SERIN |
| 4. Allocution du président du District Mosellan de Football | > Christophe SOLLNER |
| 5. Adoption du PV de l'Assemblée Générale électorale du 20 novembre 2020 | > Christophe SOLLNER |
| 6. Cooptation d'un membre au Comité de Direction | > Christophe SOLLNER |
| 7. Remise des distinctions (1) | > Vincent MERULLA |
| 8. Rapport moral du secrétaire général de la saison 2020-2021 | > Henri VIGNERON |
| 9. Les finances : | |
| . Examen des comptes financiers de la saison 2020-2021 | > Dominique PAUL |
| . Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020-2021 | > Frédéric TRAPP |
| . Approbation des comptes de l'exercice 2020-2021 | > Christophe SOLLNER |
| . Affectation du résultat financier de l'exercice 2020-2021 | > Dominique PAUL |
| . Budget prévisionnel 2021-2022 | > Dominique PAUL |
| . Les partenariats du DMF | > Manu SALING |
| 10. Modifications des règlements du DMF | > Henri VIGNERON |
| 11. Remise des distinctions (2) | > Vincent MERULLA |
| 12. Remise de dotations : | |
| . Challenge national du PEF | > Patrick HESSE |
| 13. Intervention des personnalités invitées : | |
| . Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif | > Agnès RAFFIN |
| . Représentant du Président du Conseil départemental de la Moselle | > Armel CHABANE |
| . Président de la Ligue Grand Est de Football | > Albert GEMMRICH |
| . Représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale | > Saïd OULD YAHIA |
| 14. Clôture de l'Assemblée Générale | > Christophe SOLLNER |



Procès-verbal de l'AG 2020

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
Jeudi 19 Novembre 2019 à 19 heures
Par voie électronique
Procès- verbal

LISTE DES CLUBS PRESENTS OU REPRESENTES

ACHEN ETTING SCHMITTVILLER / ALGRANGE / ALSTING ZINZING / AMANVILLERS / CSO AMNEVILLE / ANCY / ARGANCY / ARS LAQUENEXY / AUDUN / AUGNY / AUMETZ / AVRICOURT MOUSSEY / BAMBIDERSTROFF / BASSE HAM / BECHY / FUTSAL BEHREN / BEHREN LES FORBACH / BENESTROFF / BERTRANGE / BETTBORN HELLERING / BISCHWALD / BITCHE / BLIESBRUCK / BOULAY / BOUSSE / BOUZONVILLE / BROUDERDORFF / BROUVILLER / BUHL / BURE BOULANGE / CATTENOM / CHATEAU SALINS / CLOUANGE / COCHEREN / COUME / COURCELLES CHAUSSY / COURCELLES SUR NIED / CREUTZWALD 03 / EXCELSIOR CUVRY / DANNELEBOURG / DELME SOLGNE / DEVANT LES PONTS / DIEBLING / DIEFENBACH LES PUTTELANGE / DIEUZE / DISTROFF / DOLVING / EBLANGE / ENNERY / FALCK / FAMECK / FARSCHVILLER / FAULQUEMONT CREHANGE / FENETRANGE MITTERSHEIM / FILSTROFF / FLETRANGE / AS FLORANGE EBANGE / FC FLORANGE / FOLPERSVILLER / FOLSCHVILLER / FONTOY / FORBACH / FRANCAITROFF / FRAUENBERG / FREYMING / FRIBOURG / GANDRANGE / GANCHE / GOETZENBRUCK MEISENTHAL / GORZE / GROS REDERCHING BETTVILLER / GROSTENTUIN BERIG / GUENANGE / GUENTRANGE / GUERTING / HAGONDANGE / HAMBACH / HAUCONCOURT / HAUT PLATEAU MESSIN / HAYANGE / HELLIMER / HELSTROFF MACKER / HEMING / HENRIDORFF / HETTANGE GRANDE / HILBESHEIM / HILSPRICH / HOCHWALD / HORMERT / ILLANGE / IPPLING / KALHAUSEN / KAPPELKINGER / KERBACH / KOUNIGSMACKER / KONACKER / LA MAXE / LANGATTE / BAN ST MARTIN / LEMBERG ST LOUIS 2003 / LESSE / VAL DE GUEBLANGE / L HOPITAL / LIXING LANING 95 / LOMMERANGE / LONGEVILLE ST AVOLD / LORRY PLAPPEVILLE / LOUDREFING / LUCY / MACHEREN / RS MAGNY / MANOM / MARRANGE SILVANGE / MARIEULLES VEZON / MARLY / MARSAL / MARSPICH / AMIS DU DIMANCHE METZ / ES MET / METZ ESAP / FC METZ / JS METZ / METZ ACLI / APM METZ / METZERVISSE / METZING / MITTELBRONN 04 / MONDELANGE / MONTBRONN / MONTIGNY 92 / AS MONTIGNY LES METZ / MORHANGE / MORSBACH / MOULINS LES METZ / MOUTERHOUSE / MOYEUVRE GRANDE / ET. NABORIEUNE / NEBING / NEUFCHIEF / NEUFGRANGE SILTZHEIM / NEUNKIRCH LES SARREGUEMINES / NOUSSEVILLER / NOVEANT / OETING / OMMERAY / OUDRENNE / PANGE / PELTRE / PETITE ROSSELLE / PIERREVILLERS / UL PLANTIERES / RAHLING / RANGUEVAUX / RECHICOURT LE CHATEAU / RECH LES SARRALBE / REDING / REMELING / REMILLY / RETONFEY NOISSEVILLE MONTOIS / RETTEL HUNTING CONTZ / RICHEMONT / RIMLING ERCHING OBERGAI / ROMBAS / ROSSELANGE VITRY 2013 / ROTH / ROUHLING / RUSSANGE / HUCHET ST AVOLD / JEANNE D' ARC ST AVOLD / STE BARBE SANRY MECHY / STE MARIE AUX CHENES / ST JEAN ROHRBACH / ST JULIEN LES METZ / ST LOUIS LUTZELBOURG / SARRALBE / SARRALTROFF / TURCS SARREBOURG / SARREBOURG / FC SARREGUEMINES / BEAUSOLIEI SARREGUEMINES / SERREINSMING BLIES ERBERSING / SCHAEFERHOF DABO / SCHNECKENBUSCH / SCHWERDORFF / SCY CHAZELLES / SEREMANGE / SOETRICH / SOUCHT / SPICHEREN / STIRING WENDEL / TALANGE / TERVILLE / TETING SUR NIED / PORTUGAIS ST FRANCOIS THIONVILLE / TREMERY / TROISFONTAINES / UCKANGE / VALMONT / VANTOUX / VECKRING / VERVAVILLE / VERNY LOUVIGNY / VEYMERANGE / VIBERSVILLER / SC VIC / VIGY / VILLER / VILLING / VOELFLING / VOLKRANGE / VOLMERANGE LES BOULAY / VOLMERANGE LES MINES / VOLSTROFF / VOYER / WALDHOUSE WALSCHBRONN / WALDWEISTROFF / MONTAGNARDE WALSCHHEID / WELFERDING / WENHECK / WIES WOELF / WITTRING / ES WOIPPY / FC WOIPPY / FC YUTZ

MEMBRES PRESENTS NON- VOTANT : MME, MM

ARANDA / BARTHEL / JAYEUR / CASANOVA / COSTES / DALVIT / DANY / DEBARBAT / DE VREESE / DEHLINGER / DELLA MEA / DINAPOLI / DOUSEN / FALCHI / FERRARI / FERSING / FOSSET / GAERTNER / GALLORO / GIULIANI / GOTTE / GEMMRICH / GUESMIA / HESSE / HOCQUAUX / HUMBERT / HURAUULT / JACQUES / KIHIL / KLEIN / KOENIG / LACOUR / LAGRANGE / LEONARD / LOPEZ / LOUIS / LORENTZ / MALEK / MERULLA / MICHALSKI / MICHEL / MONTAGNE / MULLER / NAUDIN G. / NAUDIN P. / OULD YAHYA / PAUL / PERNOT / POESY / RAFFIN / SALING / SARTORI / SCHAEFFER / SCHNEIDER / SERREDSZUM / SOLLNER / SPINDLER / TAESCH / THIRIAT / TRAPP / VAUDCHAMP / VIGNERON / WERNET / WIRIG M.

En raison de la situation sanitaire très délicate traversée actuellement, l'assemblée générale électorale programmée

Procès-verbal de l'AG 2020

initialement le samedi 31 octobre au N.E.C. de MARLY a été annulée faisant suite aux mesures de confinement prises par le gouvernement en date du 28 octobre 2020.

L'assemblée générale électorale 2020 s'est tenue par voie électronique le jeudi 19 novembre 2020 à partir de 19 heures.

La société OOpn nous a apporté son expertise et son expérience de la tenue de ce type d'AG. Elle a œuvré pour la FFF, des sociétés cotées en bourse entre autres.

Ouverture de l'Assemblée Générale électorale > Christophe SOLLNER**Quorum de l'Assemblée ordinaire**

	Bulletins	Voix
Inscrits :	301	987
Présents	224	809
% Présents	74.42%	81.97%

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut délibérer valablement.

Le président du DMF note que cette assemblée générale est la première de tous les temps, organisée de manière dématérialisée à deux jours près et, quoique frustré par l'obligation d'agir ainsi, souhaite la bienvenue à tous et exprime sa satisfaction d'accueillir un nombre important de clubs pour cette soirée, correspondant à un record de participation.

Il exprime également une pensée pour Monsieur Thierry HORY, premier magistrat de la commune de Marly, avec qui les services du DMF avaient beaucoup œuvré afin d'organiser cette assemblée générale électorale dans cette magnifique salle du N.E.C. dans la situation sanitaire actuelle, c'est un très grand service que notre ami Thierry HORY avait accepté de nous rendre.

Ne pouvant allonger indéfiniment la visioconférence, les clubs ne pourront hélas exposer leurs propositions de modifications de textes, ces dernières étant présentées dans le cahier spécial « Assemblée Générale ».

De même Christophe SOLLNER remercie tous ceux qui ont préparé l'assemblée générale, sans les nommer, afin de ne pas rallonger le temps de cette visioconférence.

Monsieur BENNIS représentant le prestataire de la société choisie donne quelques informations pratiques afin de bien gérer les différents scrutins

De même, afin de diminuer le temps de connexion, les éléments suivants ne seront pas présentés, sauf demande particulière :

Procès-Verbal de l'AG 2019

Rapport moral de la saison 2019-2020 par le secrétaire général

Rapports d'activités de la saison 2019-2020

« HORIZON 2020 » : le bilan du projet 2017-2020

Toutes les informations à ce sujet ont été données aux membres de l'assemblée dans le courrier d'invitation pour cette AG

Christophe SOLLNER s'excuse auprès des intervenants qui se faisaient une joie de présenter tous ces points, ainsi qu'à nos grands serviteurs du football mosellan qui devaient se voir remettre une distinction. Le Comité de Direction du DMF aura l'occasion de trouver une autre organisation pour le faire.

Le président s'excuse enfin auprès des anciens élus qui ne se représentent pas et qui sont privés de pouvoir s'exprimer devant l'assemblée.

Cependant, les obligations statutaires seront respectées en présentant les finances :

- bilan financier clos au 30 juin 2020
- Compte de résultats
- budget prévisionnel 2020-2021
- rapport du commissaire aux comptes
- les élections de la liste au Comité de Direction, ainsi que de la liste des représentants à l'AG de la LGEF.
- l'élection du Président du District

Si certains souhaitent intervenir, Christophe SOLLNER demande d'être le plus court et concis possible et compte sur

Procès-verbal de l'AG 2020

chacun.

Allocution du Président du District Mosellan de Football > Christophe SOLLNER

Conformément à la loi sur le sport et aux statuts du District, Christophe SOLLNER déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2019 du District Mosellan de Football et souhaite la bienvenue à tous et souligne que cette présence nombreuse, même en dématérialisation, fait chaud au cœur, exprimant un soutien important des clubs aux actions du DMF.

Il remercie l'ensemble des participants au nom de tous les collègues du Comité de Direction,

Messieurs les élus,

Mesdames et Messieurs les Présidentes, Présidents et délégués des clubs mosellans,

Messieurs les membres du Comité directeur de la Ligue,

Madame et Messieurs les membres du Comité de Direction du district.

Madame et Messieurs les Présidents et membres de commissions, le personnel technique et administratif et du district,

Aux très chers invités et amis sportifs,

Soulignant également l'intérêt que chacun veut bien porter au District Mosellan et à son fonctionnement.

C'est pour chaque membre du Comité de direction, et même en mode dématérialisé, un signe de soutien et d'encouragement à poursuivre les efforts et aller toujours plus de l'avant, pour chaque permanent technique et administratif un signe de reconnaissance d'un travail bien fait au service des clubs et de la jeunesse.

En ces temps difficiles et particulièrement tristes pour de nombreuses familles, frappées par la perte cruelle d'un des leurs, à ceux et celles qui sont encore confrontés aux délicates et douloureuses épreuves de la maladie, le président se fait l'interprète de la grande famille du football mosellan pour leur exprimer une profonde et bien sincère sympathie et les assurer du soutien du DMF en leur souhaitant du courage, en espérant en des lendemains meilleurs et plus joyeux pour chacune d'elle.

En hommage à tous ceux et celles qui nous ont quittés depuis la dernière assemblée, Christophe SOLLNER invite chaque membre à se recueillir et observer une minute de silence en leur mémoire.

C'est avec un vif plaisir, que le président du DMF salue les personnalités, les invités, les fidèles sympathisants et amis qui ont bien voulu, honorer de leur présence et consacrer de leur précieux temps à cette assemblée et à ses travaux :

Merci au représentant de la presse « Le Républicain Lorrain » et en particulier à Fabien SURMONE, chef des services sportifs.

Il s'excuse auprès de ceux et celles qu'il aurait pu oublier bien involontairement de citer.

Christophe SOLLNER se doit d'excuser de nombreuses personnalités retenues par leurs obligations et des invités habituels à nos assemblées, en particulier :

Madame Hélène ZANNIER, Députée de la Moselle

Monsieur Patrick WEITEN, Président du Conseil Général de la Moselle

Monsieur Bernard SERIN, Président FC Metz

Monsieur Jean-Paul KONCINA, de SOFICO France, société fiduciaire d'expertise - comptable implantée à ROMBAS

Monsieur Louis ECKLY, membre d'honneur du DMF

Mes collègues Présidents de District, Bruno HERBST (Vosges), Gérard CASSEGRAIN (Marne), Bernard GIBARU (Ardennes), Patrick LEIRITZ (Haute Marne), René MARBACH (Alsace) Philippe PAULET (Aube) Daniel FAY (Meuse) et Jean Marie THIRIET (Meurthe et Moselle)

Monsieur Frédéric VARAIS, qui assure les fonctions de directeur général de la LGEF

Madame Agnès RAFFIN, Présidente du CDOS

Madame Françoise BATAILLON-DAL ZUFFO, directrice du service des sports du Conseil Général de la Moselle,

Madame Claudine POLO-LECHAUDEL, responsable des partenariats Grand Est Europe, Monsieur Bernard TREUVELOT, directeur centre affaire Nord Lorraine

Monsieur Jean Luc COLLINET Directeur de la société Sport 2000 et de ses cinq magasins et boutiques en Moselle, dépositaire de la marque Nike partenaire de la FFF et du DMF

Monsieur Fabrice MARGIOTTA, responsable UNI ASSURANCE

Procès-verbal de l'AG 2020

Monsieur Olivier PERRIN, directeur du centre de formation du FC Metz, Monsieur Carlo MOLINARI, V/Président SAOS

Notre ami et ancien collègue du CD, Jacques LESBACHES

Merci à tous les membres du Comité de Direction et des commissions et également à l'ensemble du personnel du DMF sous la Direction d'Emmanuel SALING.

Jean Marc RODOLPHE, CTS, remplacé depuis le début de la saison par Aurélien FERRARI à qui il ne sera pas possible temporellement de se présenter et les CTD DAP, Conseiller Départemental en Football d'Animation, Sébastien DANY et Kevin KLAM, qui ont assuré toutes les opérations et actions menées dans le football d'animation et auprès des clubs.

L'apport remarquable du personnel administratif sous la Direction de Emmanuel SALING : Pascale NAUDIN, Cécile SFERRAZZA, Myriam LOUIS, Vincent GALLORO, celle des clubs et de leurs éducateurs, et le coup de main constant de Gérard NAUDIN. Sans eux et sans vous, rien de ce qui a été fait n'aurait eu un tel degré de réussite et d'impact tant en interne qu'en externe.

Notre Agent de développement, Vincent VAUCHAMP

Les « Service civique » qui ont achevé leur mission et qui sont remplacés par deux autres, présents aujourd'hui.

Les BMF du district en apprentissage ainsi que les stagiaires universitaires

Le personnel de la LGEF et son animateur aux actions citoyennes Mouss MALEK qui sont toujours présents pour nous assister dans les missions d'aide aux clubs.

Christophe SOLLNER félicite vivement, avec beaucoup d'amitié et de reconnaissance les membres de commissions, les arbitres, les éducateurs et les dirigeants des clubs que le Comité de direction du District va récompenser de leurs longues années au service du football Mosellan en leur décernant le Diplôme et la Médaille d'Honneur du D.M.F. au titre de la promotion 2020.

Malheureusement, la situation sanitaire ne permettra pas de remettre ces distinctions lors de cette assemblée générale.

Modifications réglementaires

Le président passe sur ce sujet qui sera développé durant la réunion mais chacun constatera que le football vit cette saison une véritable révolution avec le remaniement complet des textes, sous la conduite de notre ami et expert en la matière, Henri VIGNERON.

Finances, projection des partenaires

Les instances du DMF connaissent les difficultés financières que chaque club vit et particulièrement l'aggravation liée au confinement de fin de saison.

Pour rester aux côtés des clubs, avec les fidèles partenaires, le DMF a pu organiser au stade St Symphorien une opération « Moselle Ensemble » qui a permis de remettre aux clubs des équipements et bons d'achat pour une valeur de plus de 220 000 € qui complètent notre contribution de 60 000 € au fond de soutien de la FFF.

Plus de 280 000 € redistribués, le district pouvait difficilement faire plus.

Christophe SOLLNER profite de cette circonstance pour adresser à tous les partenaires tous ses remerciements les plus vifs et les plus chaleureux.

Pour gagner du temps, ils ne seront pas cités mais ils défileront sur des vignettes en cours d'assemblée.

Le président mentionne simplement et très fièrement que pour la première saison, l'aide distribuée par le DMF aux clubs mosellans de Ligue ou de District (330) aura été supérieure aux contributions financières des clubs au DMF (hors Ligue), discipline confondue.

Toutes les félicitations à Emmanuel SALING et son équipe pour ses qualités de persuasion et de fidélisation, mais aussi d'animation du réseau de partenaires.

Défilement des partenaires à l'écran

Le Conseil Régional, le Conseil Départemental de la Moselle, la ville de Metz, la DDCS, le Crédit Agricole de Lorraine, la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne, le groupe d'assurance licence MDS, le FC Metz, Sport'Com, Sport2000 et NIKE, UNIASSUR, CARREFOUR, Weigerding, Seven Casino, le Golf, le Zoo, Helios Gaming, Pathé Gau-

Procès-verbal de l'AG 2020

mont et le Centre Thermal d'Amnéville, DLSI, Koden, le CMSEA, le Parc Sainte Croix, Center Parc, le Five, Escape Hunt, Walygator, Liberty Park, Pokeyland, Iron Body fit, France Aventure, Eleven Travel, le Crédit Mutuel et Arkema pour le féminin et tous nos partenaires de l'annuaire mais aussi toutes les villes et tous les clubs de Moselle qui nous accueillent pour organiser nos manifestations décentralisées.

Christophe SOLLNER cite également de nombreux médias locaux, le Républicain Lorrain, Direct FM, ViaMoselle TV, France Bleu

Et bien sûr la F.F.F et la L.F.A. ainsi que la Ligue du Grand Est de Football

Abandon des frais de déplacement des bénévoles

Christophe SOLLNER félicite également tous les membres du DMF qui ont accepté de renoncer au remboursement de leurs frais en optant pour la réduction d'impôts.

C'est près de 35000 euros qui ont ainsi été économisés par le DMF et donc par les clubs.

Communication

Le président salue l'énorme travail effectué par Myriam et Vincent sous l'impulsion d'Henri VIGNERON pour faire progresser la communication du DMF, mais il constate la grande difficulté de communiquer avec les clubs. Pour information, près de 20% des clubs mosellans n'utilisent pas leur adresse officielle ville.fc@moselle.lgef.fr !

Le travail sur le site (14 millions de pages vues par an), sur Facebook (8500 fans), la présence sur Instagram, ou avec Moselle Info commence à porter ses fruits.

Activités DMF

Là également, tout est dans le rapport moral du Secrétaire Général.

Christophe SOLLNER cite simplement deux nouvelles actions développées au service des clubs mosellans.

Services civiques

La prise en charge administrative et le suivi technique de tous les services civiques mis à disposition des clubs mosellans, soit 26 Services civiques des clubs et 2 au DMF (initialement DDCS et CDOS).

Les services administratifs du DMF constituent pour les clubs les dossiers et assurent le suivi technique par l'intermédiaire de l'équipe technique.

Une centaine le seront cette saison.

CNDS

Le CNDS des clubs est géré par le District (41 500 € en 2019) qui instruit tous les dossiers.

Remerciements

Le président remercie toutes celles et ceux qui ont été mis à contribution pour accueillir les participants le mieux possible en dématérialisé.

Félicitations aux équipes de France et bonne chance pour les phases de qualification en cours.

Bonne chance au FC Metz chez les garçons et chez les filles avec lequel le DMF croit pouvoir avoir des relations exceptionnelles.

Ce sont les vitrines pour dynamiser le football mosellan.

Bonne chance à chaque équipe, dans chacun des clubs mosellans !

Pour terminer son intervention sur le côté purement sportif : Christophe SOLLNER souhaite féliciter et encourager les 5 clubs mosellans qui vont disputer le sixième tour de Coupe de France à savoir Hombourg Haut, Valmont, Thionville ASP, Rosselange Vitry et CSO Amnéville

Sur un plan plus institutionnel, bonne continuation à Noël Le GRAET notre Président de la FFF et à son équipe qui comprend plusieurs régionaux dont Albert GEMMICH président de la LGEF et Marc KELLER, Président du Racing Strasbourg et à la LFA et son Président Marc DEBARBAT avec Jocelyne KUNTZ.

Bonne continuation également à notre Ligue du Grand Est.

Que chacun continue à faire du bon travail dans les plus hautes instances pour en faire bénéficier les districts au plus proche des clubs.

C'est certainement un peu grâce à chaque dirigeant si le football Mosellan va bien, et même très bien dans son en-

Procès-verbal de l'AG 2020

semble.

Conclusion

Que chacun ait toujours à l'esprit la devise du DMF « Le Jeu avant l'Enjeu »

C'est à ce prix que les parents confieront leurs enfants aux écoles de football et que ces mêmes parents deviendront sans réserve les dirigeants des clubs mosellans.

Christophe SOLLNER clôt son allocution en remerciant de l'attention prêtée et de la patience de chacun.

Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 19 octobre 2019 à CREUTZWALD > Christophe SOLLNER

Le PV de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue à CREUTZWALD le 19 octobre 2019 ne faisant l'objet d'aucune question ou commentaire est adopté à l'unanimité.

Rapport moral du Secrétaire général de la saison 2019-2020 > Henri VIGNERON

Le rapport moral figure dans le cahier spécial AG 2020. Il y est fait référence à titre indicatif.

Le voici pour rappel :

« RAPPORT MORAL DE LA SAISON 2019-2020
Par Henri VIGNERON,
Secrétaire général

La rédaction du rapport moral du DMF par son secrétaire général est un exercice contraint par le rendez-vous annuel de l'Assemblée générale. La pandémie est là. Le rapport moral permet toujours un tour d'horizon global des activités du DMF de la saison écoulée situées dans le contexte plus général du football tout en prenant un tour particulier cette année.

Comme tout le football français, le football mosellan s'est arrêté le 19 avril 2020, contraint à l'arrêt définitif de la saison en cours suite à la décision de la FFF diversement appréciée mais admise par le plus grand nombre. Une situation inédite, sans précédent, est créée : plus de football dans nos campagnes, plus de football dans nos villes pendant plusieurs mois. La priorité est donnée à la santé publique. Il y a urgence à lutter contre la pandémie.

Pour répondre à cette situation grave, la FFF a mis à disposition des clubs, un certain nombre d'outils pour les accompagner vers la reprise dans cette période difficile pour les clubs chargée d'incertitudes : création d'un Fonds de Solidarité (10€ par licencié, ballons, aides à l'emploi ...) désignation d'un référent Covid, guides divers, hotline, conseils ...

Le DMF n'a pas été en reste. Ses instances se sont mobilisées pour manifester un élan de solidarité vers ceux qui ont été touchés par la maladie, pour maintenir un lien avec les clubs mosellans et leurs dirigeants, pour informer des mesures gouvernementales, de celles de la FFF et ainsi faciliter leur mise en œuvre. Le Comité de Direction a multiplié, plus qu'à l'accoutumée, les réunions par les moyens électroniques. Ligne directrice de l'action: aider les clubs. Les dirigeants bénévoles des clubs imprégnés de l'inquiétude toute naturelle et des incertitudes engendrées par de la nouvelle situation ont été forts, conscients qu'ils sont de la mission éminente qu'est la leur dans notre société. Le confinement leur a permis un temps de réflexion propice, engendrant souvent un dynamisme nouveau qui se traduit notamment par la création de nouvelles équipes, de projets de fusion et d'ententes. Les dirigeants du football n'ont pas baissé les bras. Le coronavirus n'a pas vaincu l'attractivité du football. Il en faut davantage !

La pandémie perdure. Le coronavirus est toujours actif. Nous ne savons rien du football d'après. Revenons malgré tout sur le football d'avant, sur les activités et les actions du DMF 2019-2020 et les pratiques sur une demi-saison.

Pratiques

Sur une demi-saison...

L'ES ROSSELANGE-VITRY s'était attribué, la 6^e édition du titre de champion de Moselle pour la saison 2018-2019. Le titre 2019-2020 n'a pas été adjugé faute à l'arrêt des compétitions en mars 2020 sur décision justifiée de la FFF. Les classements des équipes ont été arrêtés au 13 mars 2020, établis en calculant le quotient issu du rapport entre leur

Procès-verbal de l'AG 2020

nombre de points et leur nombre de matchs pour la plus grande équité possible.

La pyramide des championnats Moselle seniors adopté à l'AG 2018 après un long processus de réflexion, suivi d'une consultation des clubs via un sondage, dans sa première saison, ne peut ainsi être jugée : les objectifs de cette transformation visant à apporter de la stabilité aux clubs, à dégager une élite compétitive, à installer des niveaux homogènes et à bâtir une pyramide sur des bases solides et durables sont-ils atteints ? Réponse différée. A la trêve, 93% des rencontres étaient jouées. Le calendrier général des compétitions, nouvelle version, a recueilli la satisfaction du plus grand nombre des acteurs et responsables. Le championnat de D4 en deux phases ne peut être apprécié à sa juste mesure amputé qu'il fût de seconde partie.

Chez les jeunes qui pratiquent le football à 11, une très légère baisse du nombre de licenciés déjà constatée la saison passée s'est poursuivie. Elle n'a cependant pas engendré une diminution du nombre des équipes engagées dans les compétitions du DMF.

Avec plus de 13 500 licenciés le football pratiqué à 4, à 5 et à 8 reste vivifiant pour le football mosellan. Le nombre d'équipes ayant participé à l'automne 2019 reste stable toutes catégories confondues malgré une progression bienvenue en U11.

Le nombre de joueuses en augmentation constante depuis plusieurs saisons s'est stabilisé, la Covid-19 interdisant l'augmentation habituelle du printemps. Filles et femmes jouent lors de rassemblements, en plateaux, à 8 et à 11. Une pratique est désormais offerte à toutes les catégories.

Le Futsal a réorganisé sa pratique. Elle est maintenant conforme aux directives de la FFF.

22 équipes ont participé au Championnat Moselle Loisir vétéran. 27 à la Coupe de Moselle. Aucune des ses deux compétitions n'ayant connu de dénouement.

Le Foot Unifié a permis à des adolescents et à des adultes déficients une pratique régulière du football avec des joueurs dits valides. La coupe de Moselle des Établissements Spécialisés qui devait en être à sa 27^e édition a dû être annulée.

Comportements sur et autour des terrains.

Sur une demi-saison ...

L'arsenal des mesures préventives, éducatives, répressives et de communication mis progressivement en place par les instances produit toujours des effets positifs appréciables. Leurs effets restent cependant encore insuffisants pour éradiquer toutes les violences bien évidemment.

En effet, bien des rencontres se disputent dans un climat de tension forte. Tension qui n'est pas toujours la résultante de l'enjeu du match. Celle-ci peut se transformer en incidents, parfois graves. Le plus souvent parce que des individus perturbateurs agissent autour de la main courante pour régler des comptes de tous ordres. Leur arme principale : la violence employée à dessein ou utilisée par pure bêtise.

Il n'est pas possible de se satisfaire des chiffres flatteurs de l'Observatoire des Comportements: moins de 2% des matchs ont été entachés par des incidents graves.

Le cap doit être maintenu avec abnégation, sans tolérance, avec psychologie et autorité. Avec l'investissement des dirigeants, des éducateurs, des arbitres, des joueurs, des supporters, remettons l'ouvrage, une fois encore, cent fois sur le métier pour que vive notre devise « Le jeu avant l'enjeu ! »

Arbitrage

Sur une demi-saison ...

La baisse régulière du nombre d'arbitres pose problème : de plus en plus de matchs sont arbitrés par des dirigeants bénévoles. Le District Mosellan de Football peut toujours s'enorgueillir de sa place de premier district français en nombre d'arbitres avec plus de 625 licenciés.

Malgré tout, le souci des instances dirigeantes et des dirigeants de l'arbitrage mosellan reste toujours celui d'élever le niveau général de l'arbitrage et celui de diminuer le nombre de rencontres disputées sans arbitre.

La formation initiale est dorénavant assurée par l'IR2F avec la louable intention de donner une formation de qualité

Procès-verbal de l'AG 2020

portée sur une durée de 24 heures. La formation mosellane « à la carte » a vécu au grand dam des formateurs de la CDA.

Quoique placés en première ligne, les garants de la loi, de la règle, les représentants de l'institution ont fort à faire sur les terrains pour garder sérénité et assumer leur responsabilité, harcelés qu'ils sont par des personnes, joueurs, dirigeants, spectateurs qui méconnaissent la réglementation et qui sont incapables de maîtriser leur passion qui n'est pas toujours celle pour le football. Cibles d'incivilités, quelquefois victimes de violences inadmissibles, les arbitres peuvent compter sur le soutien déterminé du Comité de Direction du DMF qui agit en symbiose avec toutes les parties prenantes pour que « Respecter l'arbitre, c'est respecter le football » s'ancre dans les esprits.

État chiffré et son évolution

Le coronavirus a déréglé tous les compteurs. Ainsi l'appréciation que l'on peut avoir des chiffres ne peut se jauger valablement en comparaison des saisons passées.

L'afflué habituel des nouveaux licenciés au printemps a entamé le nombre de licencié. Il n'en demeure pas moins que le DMF comptait fin mai 2020 plus de 43 000 licenciés.

Le nombre d'installations, lui, reste immuable : 637 installations sont répertoriées permettant la pratique du football à 11, à 8, du Futsal et des pratiques diversifiées. Une chance pour les pratiquants en Moselle: près de 100 terrains synthétiques (1^{er} district de France) ont autorisé le jeu dans les meilleures conditions à longueur de ... la demi-saison.

Encadrées techniquement par 75% de bénévoles, plus de 2 800 équipes, étaient engagées en début de saison. Le nombre de 10 500 rencontres disputées la saison passée est divisé par deux.

Ces quelques chiffres à remarquer. Ils placent le DMF dans le cercle restreint des places fortes du football français.

Bénévolat et bénévoles.

Sur toute la saison ...

Se sentir utile et donner à autrui, sans contrepartie financière, est le moteur des bénévoles. Femmes (12%) et hommes, ils sont nombreux, plus de 5 000 en Moselle, à se mettre au service des clubs de notre sport, au profit de ses pratiquants, des valeurs de la société. La pandémie les a mis dans une situation inédite, angoissante. Ils ont fait face avec courage, souvent avec sérénité, toujours avec une capacité d'adaptation remarquable.

Le DMF a le souci de valoriser les bénévoles, de reconnaître leurs mérites. Avec les moyens qui sont les siens. Ainsi, médailles, invitations de 190 d'entre eux aux « Soirées des bénévoles au FC METZ », ont récompensé des dirigeants bénévoles des clubs. La remise des talents mosellans du football de juin offrant une journée complète d'activités sur le site thermal d'Amnéville à chaque président de club accompagné de la personne de son choix, la participation à la « Journée nationale des bénévoles » et la visite du « Centre Nationale de Clairefontaine » n'ont pu être reconduite.

Le travail essentiel des quelque 400 dirigeants des instances assurant le parfait fonctionnement de la mécanique DMF a été renouvelé comme chaque année.

A l'aube d'une nouvelle mandature, le DMF souhaite accueillir en son sein, de nouveaux dirigeants bénévoles, plus de jeunes, plus de femmes, plus représentatif de la sociologie du football tout en conservant ses forces vives expérimentées dont la mission est de transmettre savoir-faire et valeurs. Le dynamisme de son organisation est à ce prix !

Vive le bénévolat !

Le DMF en actions

Sur une demi-saison ...

Nous sommes tous frustrés de ne pas avoir pu organiser au profit des acteurs bien des manifestations et finales habituelles d'une saison « ordinaire » qui visent à la promotion d'actions, à la formation d'éducateurs d'arbitres et de dirigeants, à l'information et à l'écoute des dirigeants de clubs, à la valorisation des bénévoles, du travail dans les clubs et de l'esprit des acteurs. Nous avons donc été privés :

les TROPHEES Arbitres-Educateurs, 5^e édition

la journée événementielle du « Football à l'école »

la XXVII^e édition de la Coupe de Moselle des Etablissements Spécialisés

Procès-verbal de l'AG 2020

certaines rencontres de « Football Unifié » (équipes de Futsal constituées de déficients et de valides).
les « Rencontres du président » à HOCHWALD
le tirage au sort des quarts de finales des Coupes de Moselle
les finales des Coupes de Moselle « Challenge Alfred SCHWEITZER », des Equipes Réserves, des Féminines
les finales des Coupes de Moselle Jeunes à 11
la journée féminine
Les TALENTS du football mosellan
La MOSELLE e-Foot Golden Cup
Par contre, ont été organisés, comme prévu :
la remise du Challenge du Meilleur Club de Jeunes avec le partenariat de la Caisse d'Epargne Grand Est Europe dans les nouveaux locaux de la banque à Metz.
la remise des récompenses du Challenge de la Sportivité et du Carton Bleu Crédit Agricole dans les nouveaux locaux de la banque à Metz
les « Réunions de SEPTEMBRE 2019 » à CATTENOM, JA ST AVOLD, SARREBOURG, VIGY et WELFERDING.
les « Rencontres du président » à SOLGNE, REDING, HAMBACH, BERTRANGE
les finales départementales des Coupes de Moselle de Futsal
les réunions décentralisées du Comité de Direction à TRÉMERY, CARLING, BURE
Noël des féminines au FIVE de MOULINS-LÈS-METZ.
le Séminaire 2020, réunion des présidents des commissions et des membres du Comité de Direction au Centre de Formation du FC METZ.

Finances.

La vigilance et la rigueur dans la maîtrise des dépenses a été l'ordre du jour de la saison 2019-2020. Cependant, au 30 juin 2020, le compte de résultat laisse apparaître un léger déficit dû à l'abondement à raison de 1,45€ par licencié au Fonds de Solidarité de la FFF. Les fonds propres du DMF permettent de faire face. La situation financière du DMF reste maîtrisée à en croire le rapport de la société de contrôle des comptes.

De nouveaux partenaires et mécènes ont rejoint le DMF. Malgré la crise, le renouvellement des partenariats privés anciens démontre, dans une conjoncture économique défavorable et incertaine, que le football reste malgré tout un vecteur porteur et que la fidélité des partenaires est gage d'une belle confiance en les élus du DMF. Leur apport substantiel au budget du DMF permet de faire face, pour une part, aux charges inhérentes à la mise en place de nos actions techniques et de formation des dirigeants, des éducateurs et des arbitres, ainsi qu'à toutes les opérations de développement de la pratique du football et des actions sociales et citoyennes.

Que soient donc remerciés : la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental de la Moselle, le FC METZ, le Républicain Lorrain, Sport 2000, la Caisse d'Epargne Grand est Europe, Senez casino, Weigerding, Parc Sainte Croix, Center Parcs, Arkéma, le Crédit Agricole de Lorraine, Amnéville Le Golf, Zoo d'Amnéville, Crédit Mutuel, Eleven Travel, Le Five, Escape Hunt, Iron Body Fit, Uniassurance, Koden, CMSEA, Liberty Park, Pokey land, Uniassurance, ainsi que Nike, le Comité Départemental Olympique et Sportif, Hélios Gaming, la Ville de Metz, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

L'opération « Bons d'achats » reconduite en 2019 démontre aussi que le DMF a la volonté forte d'aider les clubs. D'autres dotations, sous diverses formes, complètent substantiellement cet apport à l'allègement de la charge financière des clubs. La valeur des dotations aux clubs est sans précédent.

Communication

Bien communiquer est fondamental pour une structure comme celle du DMF. Il s'agit en effet de valoriser l'image de l'institution, d'accroître sa notoriété, de crédibiliser son efficacité, de mobiliser les acteurs du terrain et les partenaires.

Plus de 16 000 000 de pages vues sur le site du DMF par saison, plus de 11 500 abonnés (1^{er} district de France) à la page Facebook, des résumés vidéos hebdomadaires appréciées de rencontres sur DMFTV, la chaîne Youtube du DMF, la newsletter mensuelle envoyée à plus de 830 dirigeants et partenaires ainsi que près de 450 abonnés à Instagram témoignent de la vitalité de la communication du DMF entreprise voici plusieurs saisons et toujours en progrès depuis pour mieux informer, informer plus vite.

Procès-verbal de l'AG 2020

L'apport des bénévoles de la Commission Communication travaillant en osmose avec les personnels en charge du DMF est à mettre en exergue. Le développement de l'action « communication » bénéficie à tous les dirigeants du football et à tous les passionnés de notre sport.

Football d'élite

Sur une demi-saison ...

Vitrine de notre sport, exemple de l'excellence, le football de l'élite est celui de l'Équipe de France, des clubs professionnels, du FC METZ chez nous.

L'Équipe de France, championne du monde en titre, s'est assez aisément qualifiée pour l'Euro 2020 qui se tiendra dans sa nouvelle formule en 2021.

L'arrêt de toutes les compétitions en cours de saison a néanmoins permis l'attribution du titre de champion de France, de la Coupe de France au PSG aux dépens de Saint Étienne en finale.

Le monde du football sera inéluctablement touché par les conséquences financières produites par la pandémie.

Le FC METZ a atteint son objectif de maintien en Ligue 1 en terminant à la 15^e place. Les investissements du club dans la nouvelle Tribune Sud et ceux dans le Centre d'entraînement de Frescaty donneront une nouvelle dimension au club phare mosellan en même temps que beaucoup d'espoirs à ses supporters. L'équipe féminine des Grenats retrouve la D2 après seulement une saison en D1, niveau qu'elle espère retrouver le plus rapidement possible avec un tout nouveau visage.

Remerciements

Une pensée émue va à tous les serviteurs du football mosellan qui nous ont quittés, qu'ils aient œuvré en club ou dans les instances du DMF. Nous leur devons reconnaissance pour leur engagement, leur dévouement, leur capacité à transmettre nos valeurs et le soutien moral que peut nous procurer leur exemple.

Nous souhaitons pareillement remercier tous les acteurs, joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres, supporters, partenaires, médias... qui ont contribué, chacun pour leur part, à la bonne marche du football en Moselle cette saison 2019-2020.

Nous souhaitons remercier vivement tous les membres actifs bénévoles des commissions et ceux du Comité de Direction ainsi que la totalité du personnel permanent, administratif et technique du District Mosellan de Football. La compétence et l'investissement de chacun d'eux, leur contribution aux bonnes relations avec les dirigeants des clubs ont permis la réussite des nombreuses actions entreprises au profit des clubs, des joueurs, des éducateurs, des arbitres et des dirigeants. Ils méritent la reconnaissance de tous.

A tous les bénévoles qui ont connu l'honneur d'une promotion ou d'une distinction au cours de la saison passée de la part du District, de la Ligue, de la Fédération, des instances sportives ou des pouvoirs publics, nous souhaitons renouveler nos remerciements et nos félicitations.

La vie n'a pas entièrement repris son cours d'avant Covid-19. Le football reprend malgré tout. Il est vital de retrouver le plaisir et les liens malgré à la situation de pandémie et les contraintes sanitaires évolutives liées.

Voilà une vue, celle du secrétaire général, de l'état du football en Moselle à l'issue de la saison 2019-2020 tronquée. Que nous réserve le futur ?

...

Malgré tout, tous ceux qui partagent la passion du football, tous ceux qui contribuent à la bonne marche du football mosellan peuvent se dire, sans orgueil démesuré : « Fiers d'avoir fait face, fiers du devoir accompli ! ».

Place est laissée à présent aux commissions départementales au travers du rapport d'activités de chacune d'elles, édifiant quant à la qualité et la somme de travail fourni jour après jour par les dirigeants des instances dirigeantes du DMF.

Henri VIGNERON »

Les finances

Procès-verbal de l'AG 2020

Examen des comptes financiers de la saison 2019-2020 > Dominique PAUL

Dominique PAUL, trésorier du DMF, présente les comptes financiers aux membres de l'Assemblée Générale en mettant en exergue les grandes lignes.

*** Examen des Comptes de résultat Saison 2019/2020**

Ces comptes reflètent en Charges et Produits la vie économique et financière du District Mosellan au cours de la saison 2019/2020.

La saison ayant été fortement impactée par le CORONAVIRUS (COVID 19), les chiffres sommairement présentés en sont le reflet.

Total des Charges 917 123 €

Achats d'approvisionnements - 56.04 %

Autres charges externes - 5.60 %

Diminution des Frais des Commissions de 34 958 €

Diminution des frais de réception (soirée partenaire, autres manifestations, etc...) de 29 666 €

Diminution des frais liés aux actions (Foot à l'école, CPS, Sections sportives, Futsal, bénévoles, etc...) de 29 300 €

Charges Service Civique 31 650 €

Impôts et taxes - 18.07 %

Rémunérations et charges sociales - 9.60 %

Dotations aux amortissements + 0.45 %

Autres charges - 35.95 %

Manifestations de valorisation des bénévoles

Rétrocession de bons d'achats aux clubs : - 26 466 €

Actions techniques (Féminines et Futsal) : - 25 545 €

Contribution du DMF dans le cadre du fonds de solidarité soit 1.50 € par licencié

Et globalement - 16.07 % par rapport à la saison précédente

Total des Produits 934 367 €

Production vendue - 20.81 %

Diminution des amendes aux clubs : 13 632 €

Diminution des ouvertures de dossiers disciplinaires : 71 816 €

Subventions d'exploitation + 2.10 %

Légère baisse au niveau des subventions compensée par une augmentation des Partenariats

Autres produits (reprise provisions et transferts de charges)

Et globalement - 2.20 % par rapport à la saison précédente

En reprenant l'ensemble, et pour déterminer le résultat de l'exercice, nous avons

Les Produits d'exploitation de 934 367€ auxquels se rajoutent les produits financiers (10186 € intérêts), les produits exceptionnels (11 879 €)

Les charges d'exploitation de 917 123 € auxquelles se rajoutent les charges financières et exceptionnelles (59 020 €) et les impôts sur les bénéfices pour 1 002 €

Ce qui donne un résultat déficitaire de 20 713 €

En enlevant la charge liée au Fonds de solidarité d'un montant de 60 000 €, le résultat serait excédentaire d'environ 39 287 €

Au niveau du Bilan cela se traduit de la manière suivante

Actif immobilisé 208 755 €

Actif circulant 776 115 € Total : 984 870€

Procès-verbal de l'AG 2020

Fonds propres	778 148 € (on y a déduit le déficit)
Provisions pour charges	31 698 €
Dettes	175 023 €
Total :	984 870 €

De ce fait, force est de constater **qu'il n'y a pas de d'inquiétude à avoir au niveau des comptes**, en effet le solde de fonds propres s'élève à la somme de 778 148 €, soit 80 % d'une année de budget

Le trésorier achève son exposé en précisant, que malgré l'impact COVID, l'engagement pris devant l'assemblée Générale d'essayer de présenter des comptes de résultat en équilibre pour la saison 2019/2020 a été respecté, car non seulement toutes les dotations envers les clubs ont été maintenues à l'instar des saisons précédentes, mais se rajoute la participation du DMF au fonds de solidarité.

Rapport du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2019-2020 > SOLOGEST

Monsieur Frédéric TRAPP de la société SOLOGEST agissant en qualité de commissaire aux comptes remercie le DMF pour son accueil et félicite le Président Christophe SOLLNER pour la qualité du travail effectué par son équipe et tous les bénévoles qui œuvrent pour le District Mosellan.

Après avoir étudié les comptes du District clos au 30 juin 2020 et les documents idoines, n'ayant relevé aucune anomalie donne quitus à l'Assemblée Générale pour voter favorablement les comptes financiers.

Monsieur TRAPP arrivant au terme de son mandat de six ans en qualité de commissaire aux comptes, compte-tenu des bonnes relations avec les services du district, postule pour un nouveau mandat.

Approbation des comptes de l'exercice 2019-2020 > Dominique PAUL

Au vu des éléments présentés par le trésorier général du DMF et du rapport du commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice 2019-2020 sont approuvés par les clubs présents et représentés.

Affectation du résultat financier de l'exercice 2019-2020 > Dominique PAUL

Le trésorier Dominique PAUL propose de reporter ce déficit de 20 713 € sur le budget de la saison 2020/2021, ce qui diminuera légèrement les fonds propres du DMF.

Les fonds propres seront de 778 148 €.

Proposition adoptée par les clubs présents et représentés.

Donc la santé financière du DMF est saine malgré la crise sanitaire.

Dominique PAUL précise une fois de plus l'engagement du DMF de gérer les finances en parfaite transparence et de présenter aux membres de l'Assemblée Générale des comptes de résultat en équilibre pour la saison 2020/2021, tout en maintenant nos actions envers les clubs.

Budget prévisionnel 2020-2021 > Dominique PAUL

Le budget prévisionnel présente une augmentation par rapport à celui de la saison écoulée.

Il totalise en charges et en produits la somme de 1 006 725 € alors que l'an dernier s'affichait un total de 992 300 € soit une légère augmentation de 1.45 % correspondant à 14 425 €.

L'objectif premier étant d'arriver en fin de saison à l'équilibre donc pas de déficit.

Pour arriver à cet équilibre, des efforts seront demandés à toutes les commissions et des ajustements au niveau des actions techniques.

Concernant les produits de fonctionnement

Un maintien des produits des prestations par rapport à la saison écoulée

Une légère augmentation des subventions de fonctionnement malgré la baisse des contrats d'objectifs, mais compensé par la recherche de nouveaux partenaires.

Concernant les charges de fonctionnement

Une augmentation des fournitures consommées, liée à une augmentation des frais de carburant

Une augmentation des autres services extérieurs : nouvelles manifestations partenaires et bénévoles

Procès-verbal de l'AG 2020

Une diminution des impôts, taxes et versements assimilés

Une diminution des autres charges courantes de gestion : baisse des remboursements aux clubs

Tout en maintenant les actions du DMF envers les clubs.

Recettes	Montant (en €)
PRODUITS DES PRESTATIONS	376 300
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	589 200
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	7 500
REPRISE DE PROVISION ET TRANSFERT DE CHARGES	10 000
QUOTE PART SUBVENTION INVESTISSEMENT	11 000
PRODUITS FINANCIERS	13 500
REMBOURSEMENTS	45 000
TOTAL DES PRODUITS	1 052 500€

Dépenses	Montant (en €)
REMUNERATION ET CHARGES	516 000
FOURNITURES CONSOMMEES	31 300
SERVICES EXTERIEURS	39 000
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	294 500
IMPOTS TAXES VERSEMENTS ASSI-MILES	17 200
AUTRES CHARGES COURANTES DE GESTION	107 500
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	45 000
TOTAL DES CHARGES	1 052 500€

Le budget est adopté par les clubs présents et représentés.

Pour terminer son intervention, le Trésorier général du DMF a tenu à remercier l'équipe administrative du District pour la qualité de son travail.

Procès-verbal de l'AG 2020

Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes

	<i>Bulletins</i>		<i>Voix</i>
Inscrits	222		805
Exprimés	187	673	
VOIX	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	649	24	33
%	96.43%	3.57%	N/A

Monsieur TRAPP de la société SOLOGEST est élu à la majorité absolue pour un mandat de six ans en qualité de commissaire aux comptes.

Bilan d' « HORIZON 2020 », le projet de la mandature 2017-2020 > Henri VIGNERON

Le bilan établi par le secrétaire général figure dans le cahier spécial AG 2020. Il y est fait référence à titre indicatif. Le voici pour rappel :

« Assemblée générale électorale du 31 octobre 2020
MANDATURE 2017-2020
 « HORIZON 2020 » : bilan du projet du DMF

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues bénévoles du football,

Le bilan de la mandature 2017-2020 passe inéluctablement par celui du « Projet 2017-2020 - HORIZON 2020 » adopté par le Comité de Direction après plusieurs mois de travail et de réflexion de la cellule de pilotage. Grâce à ce plan, tous les responsables du DMF disposaient d'un outil leur permettant d'agir dans le cadre dynamique qui sied à l'action raisonnée.

Structuré en sept chapitres, le projet « Horizon 2020 » tentait de répondre aux objectifs généraux fixés en amont de son élaboration afin de répondre pour le meilleur aux besoins du football mosellan.

Rappelons donc succinctement les grands objectifs fixés.

Il s'agissait en premier lieu de développer les pratiques et leur esprit, de préserver l'audience du football mosellan dans le cadre de la vie associative existante.

Ensuite, nous voulions aider les hommes et les femmes qui font le football à assumer mieux et plus aisément les tâches qui les accaparent quotidiennement aussi bien dans les instances dirigeantes du DMF que dans les clubs.

Enfin, nous souhaitions rationaliser les structures et leurs méthodes en vue d'optimiser le service rendu dans le cadre du domaine des compétences qui sont celles du DMF.

Je vous propose de « balayer » les divers domaines de notre action et de notre responsabilité afin d'avoir la vision la plus fidèle possible de ce qu'a été la mandature 2017-2020 au travers d' »Horizon 2020 « même si la résumer, cette action, peut paraître succinct :

- Développement des pratiques chez les enfants, les jeunes, les adultes et les femmes
- Les actions techniques et les éducateurs
- La mixité du football
- Les valeurs, les actions éducatives et citoyennes
- L'arbitrage et les arbitres
- La communication, le développement et la formation
- Enfin, les structures dirigeantes et les dirigeants.

DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES

Le football des enfants. C'est celui des filles et des garçons scolarisés à l'école élémentaire.

Procès-verbal de l'AG 2020

Les actions dont la réalisation était placée sous la responsabilité de l'Équipe Technique Départementale et de la Commission Football Animation ont permis :

- _ de fidéliser les enfants des écoles de football grâce notamment à l'attribution « Label Qualité Ecole de Football »,
- _ de pérenniser et faire progresser l'esprit propre au football à 5,
- _ d'installer un encadrement formé lors des stages de formations techniques.

La restructuration des instances du « Football Animation » en trois sections lors du mandat précédent a confirmé son bienfondé pour mieux répondre aux besoins du football des enfants. L'indépendance de la Commission U13 a apporté un plus à notre organisation. Des incivilités rencontrées autour des terrains à 8 contrebalancent quelque peu un bilan très positif.

Une réflexion plus générale sur les difficultés propres de l'organisation du football dans nos campagnes doit être entreprise.

La dynamique enclenchée précédemment pour le football à l'école élémentaire est maintenant une réalité pérenne. Elle est confirmée par le succès du rassemblement départemental annuel et l'adhésion des enseignants et de leur hiérarchie à cette action.

Le football des jeunes. C'est celui des collégiens et des lycéens.

Une baisse nette du nombre de licenciés des ces catégories d'âge, déjà entamée précédemment avec sa conséquence directe, une chute très significative du nombre d'équipes de football à 11 notamment en U18 et U19 a fortement marqué cette période 2017-2020.

L'appétence inconstante des préadolescents et adolescents pour notre discipline nous interroge et nous inquiète. Les raisons? Ceux qui nous quittent invoquent la mauvaise ambiance dans l'équipe, des relations difficiles avec l'éducateur, le fait de n'avoir pas suffisamment de temps de jeu, les attitudes autour de la main courante ...

La responsabilité des instances du football et des dirigeants de clubs dans cet affaiblissement ne doivent être ni minimisées encore moins occultées sous peine de préparer des désillusions pour demain.

Par ailleurs, les objectifs de la détection prévus par le Conseil Technique sont atteints tout comme ceux du perfectionnement.

Les Sections Sportives Scolaires redynamisées et les bonnes relations entretenues par le responsable avec les principaux et proviseurs se portent bien. De nouvelles sections ont été créées.

Cependant, le football en collège n'est actuellement vécu qu'au travers des SSS. Le football ne doit-il pas davantage investir le collège ?

Les compétitions adultes

La chute régulière du nombre d'équipes engagées dans les championnats du DMF a entraîné la réaction du Comité de Direction. Un projet avec une nouvelle structuration des quatre niveaux de compétitions avec un calendrier général « nouveau » a été proposé après un sondage des clubs. Il a été adopté par l'Assemblée générale 2018. Les effets de cette nouvelle organisation n'ont pas pu être mesurés à l'issue de la première saison de mise en place, une saison tronquée, arrêtée par la pandémie.

La programmation des derniers tours de la Coupe de Moselle - matchs le mercredi en soirée – avec la coopération des arbitres a donné toute satisfaction. L'épreuve phare du DMF, la Coupe de Moselle, a trouvé une nouvelle valorisation par les dotations et par la communication.

Les pratiques diversifiées

Futsal

Le Futsal s'est cherché. Le manque de salles disponibles pour cette pratique dans un créneau hivernal est récurrent. L'Assemblée générale 2018 a adopté des règlements permettant de réorganiser une pratique conforme à celle décidée par la FFF. A suivre.

Beach soccer

En Moselle, la pratique du Beach Soccer est lancée. Le manque de terrains spécifique limite pour le moment le développement du Beach malgré de très bons résultats du club phare.

Procès-verbal de l'AG 2020

Vétérans

Plus d'une vingtaine d'équipes vétérans disputent régulièrement un championnat depuis six saisons. La Coupe de Moselle Loisir-Vétérans est maintenant solidement ancrée et bénéficie du même traitement en dotations et en communication que ses homologues seniors et jeunes. L'impact positif de ces deux épreuves sur le développement organisé de ce football trop souvent encore « sauvage » évolue malheureusement peu mais préserve l'essentiel grâce à l'investissement de la commission en charge.

Le football des handicapés

Le dynamisme de la Commission Foot Unifié permet à des adolescents et à des adultes déficients une pratique régulière d'un sport, le football avec des joueurs dits valides. Le succès de la Coupe de Moselle des Établissements spécialisés qui réunit 500 enfants ne se dément pas d'années en années. C'est une belle avancée vers la reconnaissance des individus déficients. Ce dont le DMF est fier.

ACTIONS TECHNIQUES ET ÉDUCATEURS

Formations des éducateurs

L'ETR (Equipe Technique Régional) a défini et réparti les responsabilités des conseillers régionaux dans ses différents pôles. Les missions de formation et de recyclage des cadres techniques sont accomplies sur l'ensemble du territoire de la Moselle. La politique fédérale en matière de formation, de suivi des éducateurs, de communication a été concrétisée.

Détections et sélections

La détection et la sélection des meilleurs joueurs et de l'élite des filles des différentes catégories, les parcours d'excellence ont été assurées grâce à la participation de la pléthorique Commission des Éducateurs à ces actions.

Développement et animation des pratiques

Le développement et l'animation des pratiques sont accomplis grâce à l'investissement des deux conseillers DAP de la Moselle par la mise en place des actions prévues : pratiques de base des U6 à U19, journées événementielles, football à l'école, Beach soccer et Futsal, Programme Éducatif, Label Jeunes, Label École Féminine de Football.

MIXITÉ DU FOOTBALL

Quant au football féminin, il s'est bien développé au niveau des enfants grâce à des actions de pérennisation des événements, de promotion de ce football, de suivi des licenciées.

Toutes les actions prévues pour amener les adolescentes au football, pour dégager une élite, pour faciliter l'intégration des filles dans les structures scolaires et pour instaurer un suivi précis et régulier des licenciées sont entreprises ou réalisées.

Plus de 3200 licenciées de toutes les catégories évoluent dorénavant dans des équipes pour lesquelles sont organisées rassemblements, plateaux et championnats par le DMF, les districts voisins et la LGEF.

Le bilan est très enthousiasmant. Cependant il reste une marge notable de progression pour que se concrétisent pleinement les actions des quatre axes du plan de féminisation de la FFF :

- Valoriser la place des femmes dans le football
- Devenir, pour la France, une nation de référence en termes de licenciées
- Jouer les premiers rôles au niveau européen et mondial
- Innover en matière de formation.

Et la féminisation ?

Bien lancée par la défunte Ligue Lorraine de football, la politique pour la féminisation ou la mixité du football est moribonde en LGEF. Nous ne savons rien de ses orientations, rien sur d'éventuelles actions entreprises. A moins que nous soyons mal informés sur le sujet.

Procès-verbal de l'AG 2020

VALEURS, ACTIONS CITOYENNES ET ÉDUCATIVES

Le football subit, malgré lui, les violences engendrées par une société dite en crise. Crises d'ordres divers qui masquent sans doute un bouleversement imperceptible plus profond de notre société dont on a du mal à appréhender l'issue et le terme d'autant que s'y ajoute la pandémie en cours. Toutes ces incertitudes sont source d'inquiétude et d'angoisse. Celles-ci génèrent de la violence sur les stades aussi. Violence avec laquelle les dirigeants ont de plus en plus de mal à vivre mais qu'il s'agit de gérer malgré tout.

Les constats de l'Observatoire de Comportements établissent que moins de 2% des rencontres en Moselle sont entachées par des violences. Cela est peu. Mais tout le monde s'accorde à dire que s'en est trop encore.

Depuis de nombreuses années les instances dirigeantes mosellanes ont imaginé des actions de prévention, d'éducation et de répression afin de préserver l'esprit sportif et de lutter contre les violences et les incivilités. Ces actions permanentes ont été pérennisées au cours de ce mandat.

La possibilité a été donnée aux licenciés de s'amender de leurs comportements antisportifs, on a formé des hommes capables de prévenir et de gérer des situations conflictuelles, on a mis en relation arbitres, éducateurs, dirigeants et capitaine d'équipe ... entre autres.

Heureusement la volonté de ne pas subir est là! Permanente. Que seraient les chiffres des statistiques sans toutes ces actions qui coûtent temps, énergie et argent ?

Heureusement aussi que prédominent le plus souvent esprit sportif et fair-play sur les terrains mosellans.

Les valeurs « PRETS » voulus par la FFF, le Plaisir, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité ne sont pas des mots vains en Moselle même s'il faut remettre, sans cesse, l'ouvrage sur le métier afin de donner sens concret à ces mots.

ARBITRAGE ET ARBITRES

Depuis longtemps, les clubs rencontrent des difficultés à trouver de nouveaux arbitres malgré les actions mises en place pour recruter, fidéliser et gérer: aide au recrutement d'arbitres, valorisation de la fonction d'arbitre, aide aux jeunes arbitres, liens avec les autres composantes du football, simplification des tâches administratives et communication via le site Internet.

Avec la création de la LGEF et les décisions initiées par son Comité Directeur, les obligations en nombre d'arbitres par club ont été abaissées notoirement entraînant malheureusement une chute très grave du nombre de renouvellements et de celui des inscriptions aux formations. Tous nos matchs ne sont plus arbitrés par des officiels. C'est une régression qui interroge.

La prise de conscience de féminiser l'arbitrage ne débouche pour l'instant que sur une avancée très timide.

Les arbitres, placés en première ligne, garants de la loi, de la règle, représentants de l'institution ont eu fort à faire sur les terrains pour garder sérénité et assumer leur responsabilité, harcelés qu'ils sont par trop de personnes, joueurs, dirigeants, spectateurs qui méconnaissent la réglementation et qui sont incapables de maîtriser leurs pulsions. Cibles d'incivilités, quelquefois victimes de violences inadmissibles, les arbitres ont pu compter sur le soutien déterminé du Comité de Direction du DMF.

COMMUNICATION, DÉVELOPPEMENT et FORMATION**La communication**

L'essentiel des objectifs visant à valoriser l'image de l'instance ont été atteints tout en restant fidèle à nos valeurs et avec le souci d'assurer la promotion des acteurs du football et des initiatives vertueuses.

La palette des outils de notre communication s'est considérablement enrichie : création de la page Facebook du DMF, résumés vidéos hebdomadaires de matchs sur DMFTV, envoi de la lettre d'information mensuelle « Infos Foot Moselle », restructuration du site web, mise en place de nouvelles applications pour gérer les interactions vers l'extérieur (ex : Google Form's)

Le développement

Fidéliser nos partenaires, en conquérir de nouveaux, accentuer les retombées pour nos partenaires, augmenter nos

Procès-verbal de l'AG 2020

ressources via partenariats et mécénats étaient les objectifs. Ils sont accomplis au-delà des espérances initiales à la faveur de l'entregent du directeur général en poste depuis l'été 2018.

La formation

La formation doit être une priorité, une nécessité pour le progrès du football.

La formation des dirigeants des clubs et des instances en sommeil pendant quelques temps a été relancée en s'appuyant sur le parcours de formation initié par l'IFF (Institut de Formation du Football) décliné dans les régions via l'IR2F (Institut Régional de Formation du Football).

Après un sondage auprès des clubs, plusieurs modules de formation ont été proposés aux dirigeants dans divers domaines: connaissance de l'association, gestion du club, du projet, des finances et communication. Ces propositions de la Commission Formation, nouvellement créée, n'ont, pour l'heure, pas encore rencontré le succès escompté. A noter également que la formation à l'usage de l'utilisation de la tablette pour la feuille match informatisée a été très profitable. L'emploi de cet outil ne pose plus de problème.

STRUCTURES DIRIGEANTES et DIRIGEANTS

Les clubs

Le DMF compte actuellement plus de 320 clubs. C'est une quantité stable cependant en très légère diminution. Mais ... Placé devant des difficultés de divers ordres, un nombre croissant de clubs souhaitent unir leurs forces restantes pour fusionner. Dans quelques cas, les ambitions démesurées ne tenant que peu compte des réalités mettent en péril l'existant. Le football y perd en joueurs, en dirigeants, en équipes bien sûr. Ainsi, le maillage du département en structures de proximités est moins bien assuré. Le DMF n'est donc toujours pas favorable à ces fusions.

Pour les clubs, l'information sur les aides existantes (FAFA, CNDS puis ANS, Aide à la licence du Conseil Général de Moselle entre autres) et sur les modalités d'obtention de ces aides par les clubs se fait via nos canaux de communication dynamisés ou lors de réunions organisées dans les cinq secteurs (Réunions de Septembre et Rencontres du président) et par contact direct. Elle ne rencontre cependant pas toujours l'écho et la concrétisation escomptés. Le service aux clubs dans ce domaine doit être poussé plus avant.

Instances dirigeantes et services aux clubs

Christophe SOLLNER a terminé un deuxième mandat à la présidence du DMF secondé dans sa responsabilité par un Comité de Direction rejoint par Christelle BARTHEL, Patrice KIHLE et Hervé KOENIG élus par l'Assemblée générale 2016. Manu SALING a remplacé Gérard NAUDUN à la Direction générale en 2018. Une nouvelle répartition des tâches administratives a été rendu nécessaire par l'arrivée de Vincent GALLORO aux services administratifs « transféré » de l'ETD.

La volonté d'actualiser, de clarifier et d'harmoniser avec ceux de la FFF et de la LGEF les textes règlementaires s'est concrétisée avec l'adoption de textes actualisés, bonifiés réécrits et adoptés par les assemblées générales de 2018, 2019 et de 2020.

Conclusion

A l'heure du bilan, les actions prévues par le projet « HORIZON 2020 » se sont globalement concrétisées et de manière assez satisfaisante.

Les actions qui n'ont pas trouvé d'aboutissement le sont pour diverses raisons :

l'outil mis à disposition n'a pas suffisamment servi de référence aux responsables de l'action.

elles n'ont pas été jugées prioritaires

le temps nécessaire à leur mise en œuvre était insuffisant, notamment du fait de la Covid-19

le responsable idoine pour les concrétiser n'a pas été trouvé ou a abandonné sa charge

l'action a été jugée inadaptée.

Le projet « HORIZON 2020 » est mort avant l'heure pour cause de pandémie. Vive le projet 2021-2024!

Celui-ci devrait être voté par le Comité de Direction dans les prochains mois après un travail de réflexion, de concertation et de rédaction qui sera entrepris dans les semaines à venir.

Procès-verbal de l'AG 2020

Même s'il est encore trop tôt, bien entendu, pour dire ce que sera la réflexion, celle-ci prendra en compte les objectifs déterminés par la FFF, par la LFA et par la LGEF qui ne seront connus qu'après les AG électorales respectives.

Ceux-ci trouveront leurs prolongements mosellans dans les domaines de:

- la technique: formations, détectons, stages, sélections, développement des pratiques
- l'arbitrage
- la gestion de l'environnement du football
- la relation entre les acteurs du football
- la structure club
- la communication
- la reconnaissance et de la valorisation des bénévoles

Voilà quelques pistes, une première liste de sujets à méditer. Elle n'est pas exhaustive. Loin s'en faut !

La réflexion sera guidée par notre souci de pérenniser et de faire vivre nos valeurs: plaisir, respect, engagement, tolérance et solidarité.

Henri VIGNERON,
responsable de l'élaboration du projet « HORIZON 2020 » «

Election des membres du Comité de Direction pour la mandature 2020-202 > Jean-Gabriel LÉONARD, représentant la CSOE (Commission de Surveillance des Opérations Électorales)

En préambule, Pierre TAESCH présente aux membres de l'assemblée générale les dix nouveaux candidats au comité de direction

Une page se tourne au sein du DMF avec le recul qu'ont souhaité prendre pas moins de dix membres actifs qui ont accompagné des transformations considérables au cours de ces dernières décennies. Du lancement du football en milieu scolaire, du football d'animation, de la création des différents challenges et trophées, de la réforme des compétitions, en passant par la promotion de l'arbitrage, des formations ou de la valorisation des bénévoles... chacun aura apporté une contribution majeure à ce qu'est devenu le football mosellan aujourd'hui.

Procès-verbal de l'AG 2020

CANDIDATS	SECTEURS	CARACTERISTIQUES
ARANDA Julien	Houiller	Investi dans la commission technique, le football diversifié, foot unifié et établissements spécialisés
DEHLINGER Benoît	Montagne N.	Président du club de ROTH, représentant des clubs au CD en 2019/20
DELLA MEA Roberto	Houiller	Ancien président de Creutzwald, membre de la commission foot animation
DOUSEN Ali	Montagne S.	Investi dans le monde de l'enfance spécialisée, foot des établissements spécialisés
GAERTNER Patrice	Houiller	Membre de l'amicale des éducateurs du Pays de la Nied, foot à l'école élémentaire, cheville ouvrière du club de Boulay
GUESMIA Jamel	Houiller	Membre de la commission technique et du conseil des éducateurs, représentant des éducateurs dans les sections de discipline, président de la commission du football urbain
GIULIANI David	Sidérurgie	Ancien vice-président d'Audun le Tiche, membre de la commission d'éthique
HESSE Patrick	Famille des éducateurs	Un parcours d'entraîneur reconnu, membre de la commission technique et ancien membre section stages et sélections
HURAUULT Olivier	Représentant des Jeunes	Vice-président de Cuvry, arbitre de Ligue,
SARTORI Anthony	Sidérurgie	Président commission U13, commission formation, secrétaire club de Bure-Boulange

Jean Gabriel LEONARD, agissant au nom d'Alex STAUB, président de la commission, rappelle l'article 16 concernant le déroulement des élections.

Trois élections sont programmées :

Election des membres du comité de direction au scrutin majoritaire à deux tours

Proposition puis élection du président du district à la majorité absolue

Election des représentants aux assemblées générales de la LGEF par binômes à la majorité absolue à deux tours.

Election des membres du Comité de Direction :

	<i>Bulletins</i>	<i>Voix</i>
Inscrits	223	808
Exprimés	205	754

Secteur HOULLER

ARANDA Julien	740 voix	98.14% sur les voix exprimées
DELLA MEA Roberto	722	95.76%,
GAERTNER Patrice	742	98.41%
GUESMIA Jamel	734	97.35%
MICHALSKI Edmond	724	96.02%
PAUL Dominique	751	99.60%

Secteur METZ

BARTHEL Christelle	731	96.95%
LACOUR Christian	745	98.81%
SOLLNER Christophe	719	95.36%
TAESCH Pierre	735	97.48%

Secteur MONTAGNE

DEHLINGER Benoît	745	98.81%
------------------	-----	--------

Procès-verbal de l'AG 2020

DOUSEN Ali	730	96.82%
GOTTE Michel	743	98.54%
KIHL Patrice	725	96.15%
KOENIG Hervé	745	98.81%
WIRIG Michel	736	97.61%

Secteur SIDERURGIE

GIULIANI David	722	95.76%
KLEIN René	745	98.81%
SARTORI Anthony	722	95.76%
VIGNERON Henri	693	91.91%

Représentants des Familles

Educateurs :	HESSE Patrick	734 Voix	97.35% sur les voix exprimées
Arbitres :	HOCQUAUX Christian	741	98.38
Féminines :	CASANOVA Dominique	736	97.61%
Football diversifié :	MALEK Mustapha	708	93.90%
Médecin :	GERARD Alain	745	98.81%
Jeunes :	HURAUULT Olivier	730	96.82%
Foot professionnel :	COLOMBO Alain	734	97.35%
Sportifs haut niveau :	SERREDSZUM Cyril	746	98.94%

Tous les candidats ont été élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Membres à titre consultatif non éligibles par l'Assemblée Générale :

Vincent MERULLA, Président Départementale d'arbitrage
Bernard THIRIAT, Président département Jeunes et Technique

Election du Président du District Mosellan de Football par l'Assemblée Générale pour la mandature 2020-2024 > Commission de surveillance des opérations électorales

Michel GOTTE, doyen du comité de direction, propose à l'élection en qualité de président du district, Christophe SOLLNER, candidat unique

	<i>Bulletins</i>	<i>Voix</i>	
Inscrits	223	808	
Exprimés	197	718	
VOIX	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	684	34	31
%	95.26%	4.74%	N/A

Monsieur Christophe SOLLNER est élu à la majorité absolue en qualité de Président du District Mosellan de Football pour la mandature 2020-2024.

Election des représentants du District Mosellan de Football aux assemblées générales de la Ligue Grand Est de Football pour la mandature 2020-2024**> Commission de surveillance des opérations électorales**

	<i>Bulletins</i>	<i>Voix</i>
Inscrits	223	808
Exprimés	207	763

Titulaires

1. M. Roberto DELLA MEA
2. M. Michel GOTTE
3. M. Christian HOCQUAUX
4. M. Patrice KIHL

Suppléants

M Jamel GUESMIA	93.32%
M Benoît DEHLINGER	93.18%
M Olivier HURAUULT	93.45%
M Patrice GAERTNER	88.99%

Procès-verbal de l'AG 2020

5. Mme Renée KLEIN	M Alain LEFEVRE	94.23%
6. M. Hervé KOENIG	M Patrick HESSE	93.32%
7. M. Vincent MERULLA	M Alain COLOMBO	93.32%
8. M. Edmond MICHALSKI	M Alain GÉRARD	92.79%
9. M. Dominique PAUL	M Julien ARANDA	93.84%
10. M. Anthony SARTORI	M David GIULIANI	89.65%
11. M. Christophe SOLLNER	Mme Christelle BARTHEL	97.38%
12. M. Pierre TAESCH	M Christian LACOUR	94.63%
13. M. Bernard THIRIAT	M Cyril SERREDSZUM	94.63%
14. M. Henri VIGNERON	Mme Dominique CASANOVA	89.91%
15. M. Michel WIRIG	M Ali DOUSEN	93.18%

Les 15 binômes sont élus à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Intervention de Roger LAGRANGE, Président délégué, membre sortant

Président délégué sortant du DMF, membre du Comité de direction depuis 1984, très heureux de retrouver les représentants des clubs et de les saluer rend hommage à ses neuf compagnons de route qui ont pris la décision d'arrêter leur mission.

Il remercie les différents Présidents du DMF avec qui il a œuvré mais également, et plus particulièrement André LALLEMENT, à l'origine de cette belle aventure, Fernand RACHEL, grand dirigeant à l'origine du football d'animation, Gérard NAUDIN, secrétaire administratif du DMF puis directeur général Et remercie l'ensemble des clubs pour le travail effectué.

BRICLOT Jean Marie, au [Comité de Direction](#) depuis 1989, vice- président du secteur Montagne sud va rester au sein de la commission des délégués et Y poursuivre sa mission de secrétaire.

DALVIT Gaby, éducateur respecté, membre du Comité de Direction depuis 2008 en qualité de représentant des éducateurs

FALCHI Antoine, membre du Comité de Direction depuis 2000, ancien président de club très impliqué dans la formation des dirigeants notamment dans celle de la tablette, va se consacrer pleinement dans sa mission de premier magistrat de sa commune.

HAFFNER Jean Marc, au Comité de Direction depuis 2012, ancien président de club du secteur Houiller va poursuivre sa mission en qualité de délégué fédéral.

HUMBERT Jean Louis, membre du Comité de Direction depuis 2000, vice- président du secteur Houiller, président de l'amicale des éducateurs des pays de la Nied, pédagogue reconnu a beaucoup consacré sa mission dans le cadre du football d'animation appliquant sa devise « jouer pour grandir ».

MICHEL Robert investi dans les instances du district depuis 2004, notamment dans le football des jeunes et son évolution. Robert a occupé de nombreuses années la présidence du Département Jeunes et Technique, sans oublier sa présidence à la tête de l'UL Metz Plantières durant quarante ans.

PERNOT Jean Maurice, membre du Comité de Direction depuis 1996, monsieur Futsal au Comité de Direction, a défendu cette pratique avec beaucoup d'énergie qu'il va appliquer désormais au sein d'un club de cette pratique.

SAUER Richard au [Comité de Direction](#) depuis 1987, doyen du comité de direction a débuté sa carrière en qualité d'arbitre de ligue notamment.

SCHAEFFER Odile, au Comité de Direction depuis 2012 occupait la présidence de la commission U7 / U9, très impliquée dans la mise en place des plateaux de football réduit.

Une page se tourne. Chacun a pu évoquer sa fierté d'être à l'écoute des clubs lors de la dernière réunion du Comité de Direction et félicite les membres de la nouvelle mandature et leur souhaite pleine réussite en restant unis autour du Président afin de poursuivre la mission au service des clubs.

Modifications de règlements généraux du DMF > Henri VIGNERON

« Mu par la volonté :

De donner des suites favorables aux propositions des dirigeants recueillies ci et là,

Procès-verbal de l'AG 2020

De poursuivre la simplification de notre réglementation

D'harmoniser nos textes

Et contraint par la nécessité d'actualiser notre législation désuète parfois, obsolète quelquefois,

Nous vous proposons d'adopter un certain nombre de textes.

Ils sont le fruit de l'écoute des clubs, de propositions discutées lors de plusieurs réunions informelles du Bureau du CD quant au fond, d'un travail conséquent de la Commission Statuts et Règlements quant à la forme avant qu'enfin le Comité de Direction ne décide de les soumettre à l'AG de ce soir.

Deux sont des textes entièrement nouveaux (RG du DMF et le Challenge du MCJ) Les autres textes sont l'objet de modifications jugées nécessaires à leur amélioration.

Vous en avez sans doute fait une lecture attentive dans le Cahier Spécial AG 2020 dont j'ai déjà donné les références.

Nous vous rappelons cependant les objectifs recherchés par ces nouveaux textes ou les modifications apportées à des textes existants.

Nouveaux textes :

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX du DISTRICT MOSELLAN de FOOTBALL

Objectifs :

. Après le nombre important de modifications et de réécriture des règlements du DMF apporté par les AG 2018 et 2019, les Règlements Généraux du DMF, rendus obsolètes dans nombre de leurs articles devaient, à leur tour, être réécrits.

. La numérotation des articles est à uniformiser avec les autres règlements du DMF.

Challenge du MEILLEUR CLUB DE JEUNES

Objectifs :

. Valoriser le travail des clubs investis dans le développement du football des jeunes après une observation plus précise.

. Fournir à cette fin un outil règlementaire clair et simple aux clubs.

Modifications de textes :

Règlement des Championnats « MOSELLE JEUNES »

Objectifs :

. Préciser les règles de départage pour établir les classements finaux.

. Corriger les références à des articles caduques.

Règlement des Championnats « MOSELLE U19 »

Objectifs :

. Préciser les règles de départage des classements.

. Corriger les références à des articles caduques.

Règlement du Challenge du CARTON BLEU

Objectifs :

. Ajouter des précisions quant à l'établissement des classements.

. Supprimer les points de bonus qui sont déjà comptabilisés au Challenge de la Sportivité. . Modifier la numérotation des articles induite par la suppression ou l'ajout d'articles.

Règlement des Championnats « MOSELLE Seniors »

Objectifs :

. Ajouter un article sur la montée des équipes constituées en entente.

. Modifier la règle de départage des équipes à égalité pour la montée au niveau supérieur. . Corriger des références caduques.

STATUT MOSELLAN de l'ARBITRAGE

Objectifs :

. Créer un texte pour définir le rôle du dirigeant capacitaire en arbitrage.

. Remplacer les articles sur les anciennes modalités de l'examen d'arbitre qui n'ont plus cours par des articles sur les nouvelles (FIA, inscription ...)

Procès-verbal de l'AG 2020

. Corriger les références à d'autres articles du même statut.

Nous les soumettons au vote des « Clubs » d'un seul bloc, toujours par souci d'économie de temps. »

Résultats du vote :

	<i>Bulletins</i>	<i>Voix</i>	
Inscrits	223	808	
Exprimés	184	684	
VOIX	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	610	74	35
En %	89.18%	10.82%	N/A

L'Assemblée Générale adopte les modifications de règlement à la majorité absolue

Le secrétaire général remercie les participants au vote la confiance accordée.

Les textes pour lesquels vous avez décidé une entrée en vigueur cette saison seront publiés très prochainement sur le site.

Ceux dont la date d'effet est fixée à la saison 2021-2022 seront mis en ligne en juin 2021 avant le début de la saison démarrant le 1^{er} juillet 2021.

Clôture de l'Assemblée générale > Christophe SOLLNER

Pour clore l'assemblée générale, Christophe SOLLNER après avoir remercié les membres de l'Assemblée Générale de sa confiance pour l'avoir réélu à la tête du DMF, confie la mission de clôture aux deux invités présents

Intervention des personnalités invitées :**. Albert GEMMRICH, Président de la Ligue Grand Est**

En préambule, Albert GEMMRICH remercie le District mosellan pour tout le travail effectué, souhaite à chacun la meilleure santé possible dans cette période sanitaire difficile et félicite Christophe SOLLNER et son équipe pour l'élection à l'occasion de cette nouvelle mandature, s'en réjouissant également à titre personnel, insistant sur le gage de collaboration avec l'instance mosellane et son président.

Le président de la LGEF met en exergue cette vie inédite que nous traversons pour l'avenir, le travail...le football et remercie la famille du football des efforts effectués pour s'adapter.

Il indique enfin la volonté d'accompagner les districts et leurs clubs, en lien avec la FFF, aide qui nécessite des décisions parfois bonnes et parfois discutables ! Et à ce stade, il n'a aucune information à diffuser quant aux décisions prises pour les prochaines semaines sur la reprise des compétitions.

Albert GEMMRICH termine son allocution en encourageant chacun de prendre soin de santé, remercie de l'écoute des membres de l'assemblée générale et encourage le DMF à poursuivre dans la voie qu'il s'est tracé.

Christophe SOLLNER souligne l'honneur d'avoir Marc DEBARBAT, président de la Ligue de Football Amateur et lui demande de clore l'assemblée générale.

. Marc DEBARBAT, Président de la L.F.A.

Même si le présentiel est mieux, Marc DEBARBAT souligne l'aspect positif de ces visioconférences afin d'effectuer de nombreuses assemblées générales dans l'hexagone, félicite le district mosellan de football, un des premiers districts sur le territoire, félicite Christophe SOLLNER et son comité de direction pour la brillante réélection, ainsi que pour le travail important accompli reconnu par les clubs, mettant également en exergue que les instances du football à tous niveaux n'existent que grâce aux clubs.

Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général

La rédaction du rapport moral du DMF par son secrétaire général est un exercice contraint par le rendez-vous annuel de l'Assemblée générale. La pandémie est toujours là. Le rapport moral permet une fois encore un tour d'horizon global des activités du DMF de la saison écoulée située dans le contexte plus général du football.

2019, 2020 et 2021. Des années qui marquent un tournant pour toutes les générations d'après-guerre mondiale. Des classes d'âge qui n'avaient jamais connu confinements, couvre-feu, mesures sanitaires contraignantes ... ni éprouvé leurs conséquences sur leurs activités, sur leur vie en société, sur leur moral.

Le travail, le sport, le football entre autres ont en été bouleversés.

S'il avait été mis un terme à la saison 2019- 2020 en mars et les rencontres jouées prises en compte pour établir les classements, la saison 2020-2021 a été arrêté dès fin octobre 2020 par suite des ordonnances des pouvoirs publics contraints par l'évolution négative de la pandémie engendrée par la COVID-19. Le football n'était pas seul à subir ces décisions. Malheureusement, tout l'environnement touchant à la jeunesse a été notablement affecté, l'école en particulier.

Cette saison, finalement déclarée « blanche » par le COMEX, aura été calme : plus de football dans nos campagnes, plus de football dans nos villes durant des mois... Sauf des formes édulcorées de football ont permis à quelques catégories de jeunes de jouer, de se retrouver au printemps 2021. C'est déjà ça ! A ce moment-là, tout un symbole d'espérance !

La vaccination d'une bonne partie de la population donne l'espoir d'une fin de pandémie dans les mois à venir. Patience et vigilance restent cependant de mise. La saison 2021-2022 peut démarrer sur les bases antérieures. Quels soubresauts nous attendent ? Nul n'est en mesure de les prédire.

Revenons malgré tout sur les activités, les actions du DMF de la saison écoulée et les pratiques d'une saison inaboutie.

Pratiques seniors

24 avril 2021. Le communiqué tombe :

« Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions amateurs départementales et régionales métropolitaines pour la saison 2020-2021 en raison de l'épidémie de la Covid-19 et des mesures sanitaires renforcées. A date, le calendrier, déjà contraint, ne permet plus d'envisager une reprise des compétitions amateurs... Cette décision du Comex de la FFF entraîne une saison blanche pour toutes les compétitions amateurs, sans aucune montée ni descente pour les clubs engagés dans ces championnats ... »

La saison est ainsi déclarée « blanche » Dès lors on sait que le titre de Champion de Moselle 2020-2021 ne sera pas attribué. L'ES ROSSELANGE-VITRY restera pour l'heure, le dernier champion de Moselle en titre. Pourtant, la saison avait débuté sous de bons auspices : fin octobre 2020 quasiment tous les matchs programmés s'étaient joués selon le calendrier général adopté.

La pyramide des Championnats Moselle seniors votée par l'AG 2018 après un long processus de réflexion, suivi d'une consultation des clubs via un sondage, dans sa deuxième saison, ne peut ainsi être jugée. Les objectifs de cette transformation visant à apporter de la stabilité aux clubs, à dégager une élite compétitive, à installer des niveaux homogènes et à bâtir une pyra-

Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général

mide sur des bases solides et durables ont-ils pu être atteints ? Non. Réponse une nouvelle fois différée.

Pratiques des jeunes

La pandémie a accentué la baisse du nombre de licenciés dans les catégories des adolescents déjà entamée les saisons précédentes. Par voie de conséquence, le nombre des équipes engagées a suivi la même courbe descendante. Le nombre de matchs joués en automne en football à 11 par chaque équipe est inférieur à la moyenne de 3. L'offre de pratique est insuffisante, le calendrier général fixant la première journée de championnat après le 20 septembre. L'appétence inconstante des préadolescents et adolescents pour notre discipline encore accentuée par les effets de la pandémie continue de nous interroger et de nous inquiéter. Les raisons ? Ceux qui nous quittent invoquent la mauvaise ambiance dans l'équipe, des relations difficiles avec l'éducateur, le fait de n'avoir pas suffisamment de temps de jeu, les attitudes autour de la main courante ...

Par-dessus cela, les obligations décrétées en matière de sécurité sanitaire pour la pratique n'ont rien arrangé à cette situation déjà délicate.

Plus que jamais, face à cette situation préoccupante, les responsables des instances du football avec les dirigeants de clubs ont à repenser, à magnifier toute l'offre de pratique à proposer aux jeunes en prenant délibérément en compte les évolutions sociétales et les dégâts catastrophiques causés par la Covid-19.

La bonne idée de cette saison est la programmation par l'ETD (Équipe Technique Départementale) de démonstrations de Foot Loisir dans les cinq secteurs de la Moselle. A n'en pas douter une promotion bienvenue !

Par ailleurs, l'ETD a su trouver des solutions pour atteindre les objectifs de la détection prévus.

Les Sections Sportives Scolaires redynamisées et les bonnes relations entretenues avec principaux des collèges et proviseurs des lycées se portent bien. De nouvelles sections ont vu le jour. Cependant, le football en collège n'est trop souvent vécu qu'au travers des SSS. Le football ne doit-il pas davantage investir le collège ?

Pratique des enfants

Éveil et initiation au football en transmettant du « savoir-faire » et surtout du « savoir-être » tels sont vocation et objectifs du football animation.

En cette saison bien particulière, sans pratique habituelle, les buts visés ne peuvent être atteints.

On ne peut cependant parler ici de génération sacrifiée ! Si le temps perdu ne se rattrape jamais, il est néanmoins toujours temps de progresser, d'éduquer. "Les larmes du passé fécondent l'avenir." (Charles de Gaulle)

La pratique féminine

Comme l'ensemble du football, la pratique féminine est touchée par la Covid-19 : l'évolution du nombre de licenciées est négative de plus de 8% après une fulgurante ascension enregistrée à partir de 2014. Les statistiques indiquaient plus de 3200 joueuses en Moselle juste avant la pandémie. Cependant, la pratique féminine intéresse toujours, le nombre d'équipes engagées dans toutes les catégories est malgré tout resté quasi stable. La « Rentrée du foot des féminines » en septembre a connu un réel engouement. La « Journée féminine », fleuron de la promotion du football au féminin en Moselle n'a pu se tenir en mai 2021. Hélas !

Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général

L'élite

L'Équipe de France, les clubs professionnels, le FC METZ en Moselle autant de vitrines et d'exemples de l'excellence de notre sport.

Le monde du football amateur misait beaucoup sur un très bon résultat de l'Équipe de France à l'Euro 2020 afin de conserver ses licenciés et d'en attirer d'autres. Mais comme les supporters de l'équipe nationale ils sont passés, selon leur passion, leur sensibilité par divers sentiments après l'élimination en 1/8^e de finale par la Suisse : incrédulité, colère, jalousie (le finaliste est anglais), mélancolie, nausée, abattement, espoir ...

Espoir maintenant que le titre de la Ligue des Nations pour laquelle la France joue les demi-finales viennent enrichir son palmarès à l'automne 2021. Espoir encore que, qualification une fois en poche, la France défende avec honneur et succès le titre conquis en 2018 à la Coupe du monde.

Les rencontres du football professionnel se sont déroulées sans spectateurs, mesures sanitaires en vigueur obligent. Le huis clos, un décor à l'envers, un spectacle télévisé à vide. Il y a manqué la passion, l'émotion apportée par la présence des spectateurs qui donne du rythme au spectacle.

Le FC METZ termine à la dixième place du classement de Ligue 1 après avoir entrevue, l'espace de quelques semaines, l'espoir de figurer encore mieux. La construction de la nouvelle Tribune sud a pris du retard mais sera à bien des points de vue un outil haut de gamme au service d'un club qui mérite pérennisation dans le gotha du football français.

Comportements et valeurs

A la reprise des compétitions à l'automne 2020, aucune évolution significative dans l'état d'esprit et les comportements n'est relevée lors des rencontres jouées.

A l'image des saisons précédant la pandémie, l'arsenal des mesures préventives, éducatives, répressives et de communication mis progressivement en place par les instances produit toujours des effets positifs appréciables. Bien évidemment, leurs résultats restent cependant encore insuffisants pour éradiquer toutes les violences.

Le cap doit être maintenu avec abnégation, sans tolérance, avec psychologie et autorité. Avec l'investissement des dirigeants, des éducateurs, des arbitres, des joueurs, des supporters, remettons l'ouvrage, une fois encore, cent fois sur le métier pour que vivent les valeurs de la vie en société. Des valeurs morales et humaines que le football véhicule et que chaque licencié doit défendre et partager. La Fédération Française de Football souhaite en promouvoir cinq rassemblées sous l'acronyme après PRETS (Plaisir-Respect-Engagement-Tolérance-Solidarité) Le District Mosellan de Football, lui, désire les promouvoir sous la bannière de sa devise « Le jeu avant l'enjeu ! »

Arbitrage

Malgré la volonté de nombre d'arbitres n'hésitant pas à doubler sur le même week-end mais aussi grâce à la forte détermination des secrétaires de désignations, de plus en plus de matchs sont arbitrés par des dirigeants bénévoles. La baisse très sensible du nombre d'arbitres pose un réel problème aux clubs et aux instances.

Le soutien du Comité de Direction à la CDA est indéfectible. Il permet une amélioration qualitative de l'arbitrage : tous les week-ends, les jeunes arbitres, les nouveaux arbitres sont observés, conseillés par les dirigeants de l'arbitrage, personnes dévouées, expérimentées. La formation initiale assurée par l'IR2F d'une durée de 24 heures est également espoir de compétence supérieure.

Les arbitres garants de la loi, de la règle, les représentants de l'institution ont fort à faire sur les terrains pour garder sérénité et assumer leur responsabilité : ils sont trop souvent harcelés par des personnes, joueurs, dirigeants, spectateurs méconnaissant de la réglementation, ou-

Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général

lieux des valeurs du football.

Cibles d'incivilités, quelquefois victimes de violences inadmissibles, les arbitres peuvent compter sur le soutien déterminé du Comité de Direction du DMF qui agit en symbiose avec toutes les parties prenantes pour que « Respecter l'arbitre, c'est respecter le football » s'ancre dans les esprits.

État chiffré et son évolution

Le coronavirus a encore dérégulé tous les compteurs cette saison. Ainsi l'appréciation que l'on peut avoir des chiffres de la statistique ne peut se jauger valablement en comparaison des saisons dites « normales ».

L'absence de l'afflué habituel des nouveaux licenciés de printemps a fortement entamé le nombre de licenciés. On déplore avec une certaine inquiétude que le DMF comptait fin mai 2021 moins de 40 000 licenciés.

Encadrées techniquement par 75% de bénévoles, plus de 2 800 équipes, étaient engagées en début de saison. Le nombre de 10 500 rencontres disputées lors de la saison 2019-2020 est fort logiquement très largement inférieur à ce nombre avec l'arrêt des pratiques fin octobre 2020.

Mais à quoi bon ressasser des chiffres. L'important est ailleurs !

Bénévolat et bénévoles.

Se sentir utile et donner à autrui, sans contrepartie financière, est le moteur des bénévoles. Femmes (12%) et hommes, ils sont encore nombreux en Moselle, à se mettre au service des clubs de notre sport, au profit de ses pratiquants, des valeurs de la société. La Covid-19 les a mis dans une situation inédite, inquiétante. Ils font face avec courage, parfois avec calme, de plus en plus fréquemment avec de l'angoisse doublée d'aigreur mais, force de caractère bien ancrée, toujours avec une capacité de résilience et d'adaptation rare.

Malgré la situation particulière dont nous souffrons, le DMF a le souci de valoriser les bénévoles, de reconnaître leurs mérites avec les moyens qui sont les siens. En témoigne la création de la « Commission Mosellane du Bénévolat » Il n'a pu, hélas, récompenser les bénévoles lors de ses opérations pérennes. Ainsi, « Soirées des bénévoles au FC METZ », remise des talents mosellans du football, participation à la « Journée nationale des bénévoles », visite du « Centre Nationale de Clairefontaine » ... n'ont pu être reconduites. Mais la partie n'est que remise !

Le travail essentiel des quelque 400 dirigeants des instances assurant le parfait fonctionnement de la mécanique DMF a été renouvelé comme chaque année de manière inégale selon les activités encore possibles.

Le DMF, plus que jamais, souhaite accueillir en son sein, de nouveaux dirigeants bénévoles, plus de jeunes, plus de femmes, plus représentatif de la sociologie du football tout en conservant ses forces vives expérimentées dont la mission est de transmettre savoir-faire et valeurs. Le dynamisme de son organisation est à ce prix !

Que vive le bénévolat et ses valeurs !

« You'll never walk alone »

Afin de renforcer le lien avec les bénévoles des clubs mosellans, les membres du Comité de Direction ont pris contact avec les responsables des clubs courant avril 2021. 89% des clubs ont pu être joint pour un tour d'horizon sur les diverses pratiques enclenchées, les liens avec les adhérents, les problèmes financiers, la perception de l'avenir proche, les informations apportées aux clubs par les instances, les soutiens souhaités ... Malgré les inquiétudes latentes constatées, il a pu être observé un enthousiasme intact, une impatience à reprendre le cours

Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général

« normal » des activités. Le Comité de Direction écoute, informe, échange et soutient ! Le football mosellan se libérant peu à peu des contraintes sanitaires liées à la crise du COVID, le DMF bien conscient des problématiques auxquelles ses clubs ont dû faire face dans cette période a décidé d'une manifestation d'envergure au Stade Symphorien le 1^{er} juillet 2021. Tous les clubs mosellans ont été invités à « Ensemble pour la Moselle-acte 2 » afin de recevoir un bon d'achat et un lot de ballons. Le Comité de Direction ne laisse pas les clubs « voyager » seul !

Le DMF malgré tout en actions

Nous sommes tous frustrés de ne pas avoir pu organiser, une saison de plus, au profit des acteurs, bien des manifestations et finales habituelles d'une saison « ordinaire » qui visent à la promotion d'actions, à la formation d'éducateurs d'arbitres et de dirigeants, à l'information et à l'écoute des dirigeants de clubs, à la valorisation des bénévoles, du travail dans les clubs et de l'esprit des acteurs.

Ont été organisées, comme prévu, les « Réunions de SEPTEMBRE 2020 » à BASSE-HAM, JA ST AVOLD, SARREBOURG, VIGY et WELFERDING.

En revanche, ont été annulés :

- les TROPHEES Arbitres-Educateurs, 6^e édition
- la journée événementielle du « Football à l'école »
- la XXVII^e édition de la Coupe de Moselle des Etablissements Spécialisés
- certaines rencontres de « Football Unifié » (équipes de Futsal constituées de déficients et de valides).
- les « Rencontres du président »
- le tirage au sort des quarts de finales des Coupe de Moselle
- les finales des Coupes de Moselle « Challenge Alfred SCHWEITZER », des Equipes Réserves, des Féminines
- les finales des Coupes de Moselle Jeunes à 11
- la journée féminine
- Le Trophée « Champion de Moselle »
- Les TALENTS du football mosellan
- La MOSELLE e-Foot Golden Cup
- la remise du Challenge du Meilleur Club de Jeunes avec le partenariat de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe dans les nouveaux locaux de la banque à Metz.
- la remise des récompenses du Challenge de la Sportivité et du Carton Bleu Crédit Agricole dans les nouveaux locaux de la banque à Metz
- les finales départementales des Coupes de Moselle de Futsal
- les réunions décentralisées du Comité de Direction
- Noël des féminines au FIVE de MOULINS-LÈS-METZ.
- le Séminaire 2020, réunion des présidents des commissions et des membres du Comité de Direction au Centre de Formation du FC METZ.

Visioconférence

Le règne de la visioconférence ?

Pour le moins, si les restrictions apportées au rassemblement et déplacement auront eu un mérite. Celui de découvrir la visioconférence !

En un temps record, on a s'est approprié un outil simple l'utilisation, pratique qui a permis des échanges fructueux autant qu'indispensables à la marche des instances.

Il est cependant certain que rien ne remplace la proximité, la convivialité, l'échange en présentiel lors des réunions ou assemblées.

A l'avenir, il faudra toutefois savoir utiliser cet outil à bon escient pour optimiser l'efficacité

Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général

de la programmation des réunions et éviter des déplacements dispendieux.

La visioconférence fait dorénavant partie des outils à disposition des dirigeants pour gérer avec plus d'efficacité !

Finances.

Au 30 juin 2021 le compte de résultat laisse apparaître un excédent peu significatif.

Malgré une nouvelle saison impactée par la pandémie, les acteurs économiques et institutionnels, « co-équipiers » du DMF continuent à apporter, via partenariat et mécénat, leur soutien sans restriction au football mosellan. La fidélité lie partenaires et DMF. On ne peut que s'en réjouir ! Qu'ils soient donc vivement remerciés.

L'apport vital de nos fidèles partenaires au budget nous permet de faire face, pour une part, aux charges inhérentes à nos actions ainsi qu'à l'apport de dotations aux clubs mosellans.

La situation financière du DMF reste maîtrisée à en croire le rapport de la société de contrôle des comptes. La vigilance est cependant de rigueur, la rigueur de la maîtrise des dépenses à l'ordre du jour de la saison 2021-2022.

Communication

Une structure comme celle du DMF ne peut se priver de bien communiquer. Il est en effet fondamental de valoriser son image, d'accroître sa notoriété, de crédibiliser son efficacité, de mobiliser les acteurs du terrain et les partenaires.

Le DMF peut s'enorgueillir des plus de 16 000 000 de pages vues sur le site du DMF par saison, des plus de 14 000 abonnés (1^{er} district de France) à la page Facebook, des résumés vidéos hebdomadaires - lorsque les compétitions sont possibles - appréciées de rencontres sur DMFTV, la chaîne YouTube du DMF, la newsletter « Infos Foot Moselle », la mensuelle et l'hebdomadaire envoyées à plus de 830 dirigeants et partenaires ainsi que près de 450 abonnés à Instagram. Ces chiffres démontrent la vitalité de la communication du DMF entreprise voici plusieurs saisons et toujours en progrès pour mieux informer, informer plus vite.

L'apport des bénévoles de la Commission Communication travaillant en osmose avec les personnels en charge du DMF est à mettre en exergue. Le développement de l'action « communication » bénéficie à tous les dirigeants du football et des passionnés de notre sport.

La nouvelle mandature

Qui dit nouvelle olympiade, dit nouvelle mandature. Tous les quatre ans l'Assemblée générale est électorale. Le 20 novembre 2021, par visioconférence, le Comité de Direction en responsabilité des affaires du football mosellan pour la période 2020-2024 a été élu. Un nombre inhabituel de membres fidèles et éminents ont souhaité se retirer après de nombreuses années passées au service du football : Jean-Marie BRICLOT, Gaby DALVIT, Antoine FALCHI, Jean-Marc HAFFNER, Jean-Louis HUMBERT, Roger LAGRANGE, Robert MICHEL, Jean -Maurice PERNOT, Richard SAUER, Odile SCHAEFFER. Qu'ils soient remerciés pour leur investissement, leur esprit positif constant, leur sens de la camaraderie ! Ils sont désormais au Panthéon du football mosellan.

Les électeurs leur ont donné des successeurs : Julien ARANDA, Robert DELLA MÉA, Patrice GAERTNER, Jamel GUESMIA (secteur Houiller), Olivier HURAUULT, Christian LACOUR (secteur Metz), Benoît DEHLINGER (secteur Montagne Nord), Ali DOUSEN (secteur Montagne Sud), Anthony SARTORI, David GIULIANI (secteur Sidérurgie), Patrick HESSE (représentant des éducateurs) Bienvenue à eux !

Président du DMF depuis novembre 2011, Christophe SOLLNER a été réélu et entame un quatrième mandat. Christophe intègre également le BELFA (Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur) Félicitations !

Les incertitudes nées de la pandémie dont les effets perdurent ne permettent pas, pour l'ins-

Rapport moral de la saison 2020-2021 par le secrétaire général

tant, d'établir un projet sûr pour la mandature entamée : le diagnostic indispensable est soumis aux aléas de la période présente ! La réflexion peut néanmoins s'engager pour que la navigation à vue, éreintante, ne perdure.

Remerciements

Une pensée émue va à tous les serviteurs du football mosellan qui nous ont quittés cette saison, qu'ils aient œuvré en club ou dans les instances du DMF. Nous leur devons reconnaissance pour leur engagement, leur dévouement, leur capacité à transmettre nos valeurs et le soutien moral que peut nous procurer leur exemple.

Nous nous souviendrons en particulier de Jean BAYEUR, inlassable serviteur des instances du football ainsi que de Didier ZAYER, moteur des actions techniques du DMF. Tous deux, des personnes fort appréciées, nous ont quittés trop tôt !

Nous souhaitons ici remercier tous les acteurs, joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres, supporters, partenaires, médias... qui ont contribué, chacun pour leur part, à la bonne marche du football en Moselle cette saison 2020-2021 inaboutie.

Nous voulons dire aussi un grand merci à tous les membres actifs bénévoles des commissions et à ceux du Comité de Direction ainsi qu'à la totalité du personnel permanent, administratif et technique du District Mosellan de Football. La compétence et l'investissement de chacun d'eux, leur contribution aux bonnes relations avec les dirigeants des clubs ont permis de supporter mieux cette période difficile. Ils méritent la reconnaissance de tous.

A tous les bénévoles qui ont connu l'honneur d'une promotion ou d'une distinction au cours de la saison passée de la part du District, de la Ligue, de la Fédération, des instances sportives ou des pouvoirs publics, nous souhaitons renouveler nos remerciements et nos félicitations.

Tous ceux qui partagent la passion du football, tous ceux qui contribuent à la bonne marche du football mosellan peuvent se dire, sans orgueil démesuré : « Fiers de faire face, fiers du devoir accompli ! ».

La vie n'a pas totalement repris son cours d'avant Covid-19. Le football reprend malgré tout. Il est vital de retrouver le plaisir, davantage de liens malgré la situation de pandémie et les contraintes sanitaires évolutives liées.

Voilà une vue, celle du secrétaire général, de l'état du football en Moselle à l'issue de la saison 2020-2021 amputée, quasi-copie de la précédente.

Place est laissée à présent aux commissions départementales au travers du rapport d'activités de chacune d'elles, édifiant quant à la qualité et la somme de travail fourni par les instances dirigeantes du DMF. Malgré la crise !

Henri VIGNERON
Secrétaire général

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2020-2021
Synthèse par Henri VIGNERON, secrétaire général

Malgré la saison décrétée « blanche » par le COMEX, nombre de responsable (présidents et secrétaires) des commissions du DMF ont communiqué les rapports des activités de leur commission -puisque'il y a eu- témoignant ainsi de leur sérieux et du sens des responsabilités qui est le leur.

A noter que la quasi-totalité des organes décentralisés de la Commission de discipline du DMF a établi des tableaux chiffrés des dossiers traités au cours de cette saison tronquée. Ces tableaux ne sont pas insérés dans le présent document.

1. DÉPARTEMENT ARBITRAGE

1.1. Commission Départementale des Arbitres par Vincent MERULLA, président

La Commission Départementale des Arbitres (CDA), Présidée depuis quinze saisons par Vincent Merulla est composée de 10 membres, dont les 4 Présidents des SCA de Moselle, auxquels il faut rajouter 2 membres désignés par le Comité de Direction du DMF, un membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage et un représentant de la Commission Technique du DMF.

Une nouveauté importante, la présence depuis trois saisons d'un représentant de la CDPA (Pascal Durand), d'une référente féminine départementale, Sophie Lluch, avec qui nous avons élaboré une feuille de route très attractive pour dynamiser l'arbitrage féminin départemental. Encore une nouveauté, un référent départemental Futsal, Thomas David, lui-même arbitre fédéral Futsal, qui aura la tâche de relancer l'arbitrage des compétitions Futsal.

A noter qu'à l'issue de la saison 2020/2021, un mouvement important a eu lieu au sein de la SCA de Forbach, puisque Antoine Zarbo, après 10 saisons de Présidence, a décidé de « passer la main » tout en restant membre de ladite SCA. C'est Vincent Groutsch qui prendra la succession en parfait accord avec la CDA et le DMF. Un équilibre est également ressenti auprès des Secrétaires de SCA, éléments essentiels de la pyramide. Dans toutes les SCA, grande stabilité encore cette saison, malgré quelques départs tous remplacés en nombre et nous espérons en qualité, permettant ainsi la continuité d'un travail de valeur à la base

La CDA est aidée dans sa tâche par un collège de 10 observateurs ainsi que par 55 membres de SCA qui assurent avec beaucoup de compétence et de sérieux toutes les missions qui leur sont confiées par le Comité de Direction du DMF ; à savoir : la direction, l'organisation, l'amélioration et le perfectionnement de l'arbitrage sur tout le territoire de notre département

Une véritable baisse des effectifs est constatée en fin de saison dernière : à peine 600.

Depuis trois saisons, le renouvellement est très largement moins suivi aux étés 2019 et 2020, en partie à cause du recul de la date butoir (31/08 au lieu du 15/07), de la situation sanitaire pas très rassurante, mais surtout en raison des dispositions du nouveau statut régional. Néanmoins, avec près de 85% de renouvellements cette saison 20/21, et un nombre de candidats semblant aller en augmentation, nous espérons que cette tendance se redresse. L'arrivée des différentes vagues de contaminations a bouleversé les bons plans ; décalage constant des formations, pour arriver en juin 21, avec 2 sessions bien remplies, et 31 réussites. Pourtant, la moitié des candidats inscrits n'ont donc pas pu se former.

Pour la saison 21/22, 6 nouvelles formations seront programmées ; 4 seront décentralisées (Houiller, Sidérurgie, Messin et Montagne Sud) avant le 31/12/21, puis en fonction du nombre et de la résidence des candidats restants, 2 nouvelles sessions pourront être programmées pendant la trêve hivernale avant le 28/02/22

Malgré tout, malheureusement, il est fortement à prévoir que les rencontres disputées sans arbitre seront en forte augmentation, malgré la volonté d'un bon nombre d'arbitres qui n'hésitent pas à doubler, et aussi grâce à la forte détermination des 5 secrétaires de désignations. Mais nous sommes aussi pessimistes à l'aube de cette nouvelle saison 2021/2022. En effet, la procédure concernant les candidatures d'arbitres a totalement été bouleversée : plus

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

administrative, plus chère pour les clubs, cela conjugué à un statut très laxiste ... mais l'IR2F nous promet des améliorations certaines.

Cet effectif qui se rétrécit notablement inquiète les dirigeants de la CDA, qui, en étroite collaboration avec la Commission Départementale pour la Promotion de l'Arbitrage, entendent le renforcement des formations de référents en arbitrage. Grosse déception, où 4 des 5 sessions ont été annulées en octobre 2020, faute de combattants et à la résurgence de la pandémie. Une nouvelle action visant à donner les bases essentielles aux dirigeants qui œuvrent tous les week-ends, soit au centre, soit à la touche, sur des rencontres de leurs clubs où il y a un déficit d'arbitre officiel. Cette nouvelle action en direction des clubs fut elle aussi reportée, malgré une réelle réussite avec la formation sur 2 séances en novembre 19, de 44 dirigeants capacitaires en arbitrage, validés par la CDA et la CDPA.

Grâce au soutien et aux facilités accordées par le Comité de Direction du DMF, les membres de la CDA, de son Collège et de ses SCA sont tous les week-ends et par tous les temps sur les terrains pour prodiguer leurs conseils et faire bénéficier de leur expérience aux jeunes arbitres, aux nouveaux ainsi qu'aux arbitres de District déjà confirmés. Ces contrôles constamment croissants au nombre d'environ 1100 par saison (en situation normale), sont effectués avec beaucoup d'abnégation et de dévouement, quelquefois au détriment de la vie familiale et professionnelle, et permettent de promouvoir les meilleurs arbitres et les choisir pour les désigner pour diriger les matches les plus importants afin de donner satisfaction à l'ensemble des clubs qui reconnaissent en général la bonne valeur de l'arbitrage Mosellan.

Cette saison 20/21 passée fut encore une fois « anus horribilis » pour le football en général, et par conséquent aussi pour l'arbitrage. Les décisions prises par les commissions d'arbitrage allaient toutes dans le sens de ne pas « punir » les arbitres. Aussi, saison blanche pour le Football = saison blanche pour les arbitres.

Un test physique commun en Grande Région est maintenant exigé de manière plus qu'incitative pour les District 2 et Candidats, sous la gestion directe de la CDA. Pour la cinquième saison, ils ont eu lieu et les résultats sont très encourageants et méritent d'être poursuivis. La CDA maintenant exige la réussite de ce test physique pour les D2 et CD2 pour accéder à une promotion vers la CDA, et « punit » les arbitres qui ne tentent même pas la réalisation de ce test. Pour éviter les déplacements trop longs, la CDA a décidé de décentraliser ces sessions ; mais avec seulement 4 sessions (1 par SCA) et le rattrapage lors de l'examen D2 début décembre.

Ce travail en profondeur est complété par 14 stages annuels (5 au niveau de la CDA + 2 dans chaque SCA), dont 2 sont réservés aux observateurs, ainsi que par 6 écoles d'arbitrage (Marienau – Gros Rederching – Thionville – DMF – Dieuze – Sarraltroff) ouvertes à tous les arbitres, aux candidats et même aux dirigeants. Ces stages auraient dû avoir lieu en septembre 2020, mais tous ont été annulés en raison de la situation sanitaire dégradée due à la Covid. La CDA, par messages et mails interposés, a informé tous les arbitres sur les nouvelles consignes, sur toutes les informations nécessaires pour démarrer la saison, malgré le crève-cœur de ne pas se voir en présentiel lors de nos rassemblements.

Un grand merci aux clubs et municipalités pour l'aide apportée quant au prêt de leurs installations.

Malheureusement aussi, tous les événements organisés par le DMF, et pour lesquels des arbitres étaient récompensés, ont eux aussi été annulés. Mais ce n'est que partie remise.

Malgré tout et pour finir, la CDA et les SCA se plaisent à souligner les excellentes relations de proximité et d'échanges qu'elles entretiennent avec l'ensemble des structures qui composent le DMF : administratif, technique, commissions diverses, ... et souhaitent bien entendu que cela continue de la sorte.

C'est également le vœu exprimé par son Directeur Général, Manu Saling.

Elles remercient enfin le CD/DMF pour la confiance qui leur est témoignée.

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

1.2. Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage par Vincent MERULLA, secrétaire et Hervé KOENIG, président

Présidée par Hervé Koenig, Membre du CD/DMF, en remplacement Antoine Falchi pris par des engagements municipaux, la Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage (CASMA) a vu le jour le 1^{er} juillet 2018 et est composée de 7 autres membres (3 représentants les clubs, 3 représentants de l'arbitrage et le représentant élu des arbitres). Cette commission est donc appelée à traiter de la situation administrative des clubs engagés en compétition de District.

Pour cela, elle a proposé un nouveau statut départemental, reprenant la plupart des articles du statut fédéral, quelques articles du statut régional (ancien et nouveau), mais a aussi proposé quelques aménagements pour amoindrir la chute prévisible des effectifs arbitres, au regard des effets collatéraux de la fusion.

Ses différentes actions :

1. En relation avec la CDA et les SCA, elle suit les renouvellements des arbitres et arrête la comptabilisation au 31 Aout. Elle vérifie l'ensemble des dossiers :
 - dossier médical de base pour les arbitres de niveau District, ainsi que les examens complémentaires éventuels. A noter que les informations complètes et individuelles sont données aux arbitres début mars de chaque saison
 - ceux des arbitres de niveau Ligue et FFF sont traités par le LGEF
 - le questionnaire de désignations, à remplir en ligne afin de faciliter la tâche des arbitres et des désignateurs. A noter que l'envoi aux arbitres est fait début mai de chaque saison
 - la demande de licence doit être complétée, signée et transmise par le club, via FootClubs, et ce, à compter de début Juin
 - Cela permet de faire paraître une liste provisoire de clubs non en règle avec le statut. Les clubs ont alors jusqu'au 31 Décembre pour présenter des candidatures à l'arbitrage, afin de se mettre en règle
 - Elle se prononce également sur les changements de clubs et sur les droits de mutations d'arbitres
2. Les examens théoriques des candidats doivent se terminer pour le 31 janvier de la saison. En collaboration avec la CDA et les SCA, la CASMA met à jour les fiches-clubs, afin de sortir la première situation définitive des clubs non en règle, début février de la saison en cours.
3. Les candidats sont alors désignés par la CDA et les SCA, et une nouvelle situation est arrêtée au 15 Juin. Une situation qui comptabilise le nombre de prestations de tous les arbitres licenciés aux clubs de District. Chaque arbitre, en fonction de son statut, doit assurer un certain nombre de prestations pour couvrir son club. La CASMA établit alors une seconde situation définitive des clubs non en règle.
4. Cette dernière liste permet de définir définitivement (sauf appel) :
 - La situation sportive – montée ou pas
 - La situation financière – en fonction du niveau des équipes du club et du nombre déficitaire d'arbitres
 - La situation des mutations, qu'elles soient supplémentaires ou en restriction

Lors de cette nouvelle saison 20/21 entachée par une pandémie récurrente les actions de la CASMA ont été maintenues, sauf les décisions énoncées par la Fédération :

- Saison blanche = pas de montée et pas de descente
- Les clubs qui ont présenté des candidats aux FIA, même si elles n'ont pas pu se faire, ces derniers seront comptabilisés pour la saison 20/21 ; pour les autres clubs, la situation à la fin de la saison 19/20 sera prise en compte

2. DÉPARTEMENT COMMUNICATION

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

2.2. Communication et événements par Henri VIGNERON, président

La Commission Communication est devenue la Commission Communication et événements. De fait, ses réunions avaient aussi comme objectifs de préparer le calendrier et l'organisation de l'événementiel du DMF.

Au cours de cette saison, il s'est agi de valoriser l'image de l'institution, d'accroître sa notoriété, de crédibiliser son efficacité, de mobiliser les acteurs du terrain et les partenaires.

Plus de 16 000 000 de pages vues sur le site du DMF organe des informations officielles par saison, plus de 14 500 abonnés (1^{er} district de France) à la page Facebook, des résumés vidéos hebdomadaires appréciés de rencontres sur DMFTV, la chaîne Youtube du DMF, IFM (Infos Foot Moselle), la newsletter hebdomadaire et la mensuelle envoyée à plus de 830 dirigeants et partenaires ainsi que 1060 abonnés à Instagram témoignent de la vitalité de la communication du DMF entreprise voici plusieurs saisons et toujours en progrès depuis pour mieux informer, informer plus vite.

L'apport des bénévoles de la Commission Communication travaillant en osmose avec les personnels en charge du DMF est à mettre en exergue. Le développement de l'action « communication » bénéficie à tous les dirigeants du football et à tous les passionnés de notre sport.

3. DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS Adultes

3.2. Championnats MOSELLE Seniors, Henri VIGNERON secrétaire général

La compétition entamée en septembre s'est arrêtée fin octobre. Le COMEX a décrété que la saison 2020-2021 serait une saison « blanche »

La pyramide des championnats Moselle seniors adoptée à l'AG 2018 après un long processus de réflexion, suivi d'une consultation des clubs via un sondage, après deux saisons tronquées ne peut ainsi être jugée : les objectifs de cette transformation visant à apporter de la stabilité aux clubs, à dégager une élite compétitive, à installer des niveaux homogènes et à bâtir une pyramide sur des bases solides et durables sont-ils atteints ? Réponse différée. A quand ?

4. DÉPARTEMENT COMPORTEMENTS

4.2. Commission des délégués par Michel FIX, président

REUNIONS :

La crise sanitaire liée à la COVID 19 nécessita une adaptation dans les modes de communication. Ainsi la commission s'est réunie deux fois à savoir

- En visioconférence le mercredi 21 avril 2021
- En présentiel à HELLIMER le 30 juin 2021

FORMATIONS :

- Formation initiale des néo-délégués assurée le 18 août au DMF
- Le séminaire de début de saison prévu initialement à Longeville St Avold s'est déroulé en visioconférence le 1 septembre à 18h
- Le séminaire de mi-saison de février a été annulé
- « Gardons le contact entre délégués ». Une visioconférence invitant les délégués du DMF s'est tenue le lundi 29 mars à 19h00
- o Un rapport sur une situation disciplinaire à l'occasion d'une rencontre de L1 entre STRASBOURG et RENNES fut proposé au groupe en amont, ce qui a permis une correction collective avec envoi d'un rapport type.
- o L'objectif principal résidait dans le fait d'échanger sur la reprise de la saison suivante en tenant compte de l'évolution de la crise sanitaire.

BILAN SPORTIF :

La saison s'est « achevée » rapidement au bout de quelques week-ends de compétition du 6 septembre au 25 octobre.

D1	18 matchs couverts
D2	29 matchs couverts dont 3 à huis clos
D3	21 matchs couverts
D4	1 match couvert

Soit 69 rencontres seniors et aucune chez les jeunes et les féminines.

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

Rappel : Les désignations des délégués se font par contact avec les commissions de discipline, les demandes de clubs en collaboration avec le responsable de l'observatoire des comportements.

BILAN FINANCIER :

Dépenses :	1591.85€
Recettes (remboursement des délégations par clubs)	223.90€
Solde :	6932.05€ sur 8300€ alloués

COMMUNICATION :

Le numéro 29 du périodique « Délégu'infos » est paru en avril 2021

PREPARATION DE LA SAISON 2021 / 2022

- Pas de promotions de délégués compte tenu de la saison blanche. En revanche, régulièrement des délégués de district assurément une délégation au niveau supérieur et bénéficieront d'une observation-conseil.
- Renouvellement des délégués : 18 délégués spécifiques district débiteront la saison. Une campagne de recrutement de délégués sera assurée dès le début de saison surtout dans les secteurs Metz et Sidérurgie.
- Séminaire de pré- rentrée en présentiel le samedi 4 septembre sur les installations du club de Longeville St Avold.
- **Après une présidence de quinze années, Michel FIX passe la main à Jean Marc HAFFNER en qualité de Président de la commission tout en restant vice-président.**

5. DÉPARTEMENT FOOTBALL DIVERSIFIÉ

5.1. BEACH SOCCER par Arnaud SZYMANSKI, président

Aucune action cette saison pour cause pandémie.

5.2. Loisir-VÉTÉRANS par Jean-Michel FOSSET, secrétaire

5. Préambule : La Commission s'est réunie à deux reprises au cours cette saison trop vite tronquée avec une faible participation de ses membres.
6. Championnat : Comme depuis maintenant cinq saisons, le championnat dans lequel se sont engagées vingt-trois équipes (record d'engagements), aurait dû se disputer en deux phases. Malheureusement, seulement quatre journées de la phase Automne ont pu se dérouler avant l'arrêt des compétitions. Aucun bilan final n'est donc à tirer de cette saison, si ce n'est l'espoir de la Commission de voir la prochaine compétition se dérouler normalement
7. Coupe de Moselle : Avec vingt-sept équipes, la Commission s'était réjouie du record d'engagés. Malheureusement, là aussi, les circonstances n'ont pas permis de disputer la moindre rencontre. La Commission tient néanmoins à remercier le club de Châtel qui avait postulé puis été retenu pour organiser la finale.
8. Football Super-Vétérans à 8 : Là encore, seule quatre journées de la phase Aller a pu se dérouler avec néanmoins plusieurs rencontres non

5.3. Football UNIFIÉ par Julien ARANDA, président

Le football unifié permet de développer un sport inclusif où chacun à sa place quel que soit son niveau et sans élitisme. Il permet de créer des liens quel que soient les différences. Pratiquer son sport favori dans la joie et dans le respect des uns et des autres voilà la philosophie du Football unifié.

Bilan des différentes manifestations relatives au Football Unifié cette saison :

- Journée de mobilisation en soutien à la trisomie 21 à l'U.S. FORBACH
- Opération footgolf à l'A.S. MORHANGE et l'U.S FORBACH avec la participation des services civiques.
- Défi connecté avec Spécial Olympics
- Retour de deux plateaux des établissements spécialisés catégorie IMPRO avec dix équipes à CATTENOM et MORHANGE
- Ensemble pour la Moselle au FC METZ

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

5.4. FOOTBALL URBAIN par Jamel GUESMIA, président

Aucune action cette saison.

6. DÉPARTEMENT JEUNES et TECHNIQUE

6.1. FÉMININES par Alain LEFÈVRE, président

Une seule réunion plénière a animé la commission et ainsi faire le point sur les tristes phases d'automne 2020 et du printemps 2021. Malgré deux saisons ponctuées, malheureusement par Monsieur "19", le moral est au beau fixe et la commission, comme à son habitude, œuvrera avec efficacité et disponibilité à la montée en puissance du Foot des Filles.

Le Comité Directeur m'a proposé, à nouveau, la présidence de celle-ci pour la saison 2021 – 2022. J'ai bien évidemment accepté.

Évolution des effectifs sur la période de juin 2020 à juin 2021

Monsieur "19" a perturbé la courbe ascendante des licenciées depuis deux saisons, ce qui se traduit par :

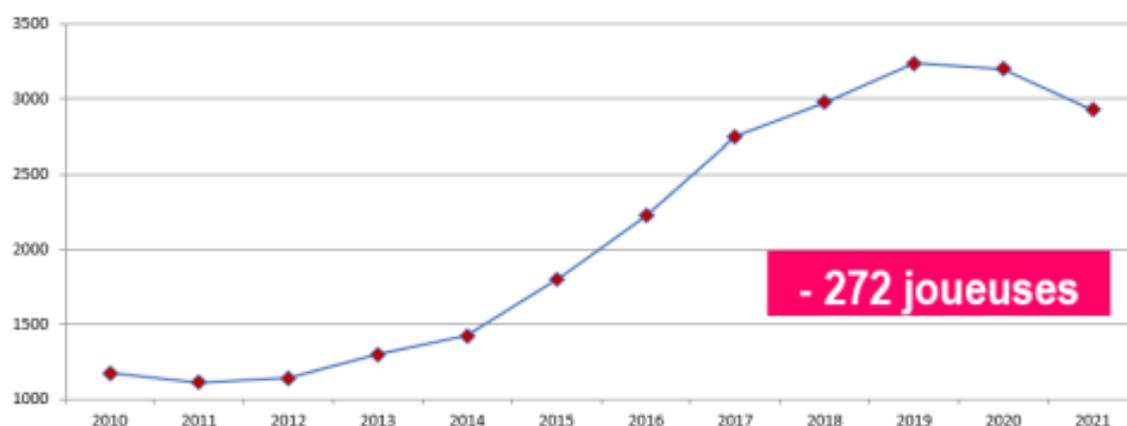
- Fin juin 2020 : 29 filles en moins, soit - 0.89 %
- Fin juin 2021 : 272 Filles de moins, soit - 8.5 %

Les dirigeantes, avec 686 licenciées fin juin 2020 et 609 à fin juin 2021, en sont également les victimes avec 77 inscriptions en moins.

Gageons que nous allons retrouver rapidement la dynamique qui était la nôtre avant la pandémie.

Total joueuses au DMF à fin juin 2021

2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1330	1177	1112	1144	1298	1424	1797	2226	2747	2974	3228	3199	2927
%	- 11.5	- 5.6	+ 2.87	+ 13.46	+ 9.70	+ 26.19	+ 23.87	+ 23.40	+ 8.26	+ 8.54	- 0,89	- 8,5
Licenciées	- 163	- 65	+ 32	+ 154	+ 126	+ 373	+ 429	+ 521	+ 227	+ 254	- 29	- 272



Nombre d'équipes engagées sur les deux phases

Le nombre d'équipes reste pratiquement stable avec une belle embellie en U15F en foot à 11 et à 8. La baisse du nombre d'équipes U13F s'explique par la priorité des clubs à développer le foot des U15F à 11, il y a eu un glissement des U13F vers la catégorie U15F puisque le nombre de U13F n'est pas limité en quantité comme pour les garçons U15 (3 au maximum).

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

Nombre d'équipes au DMF

	U8F à 4	U10F à 5	U13F à 5	U13F à 8	U15F à 8	U15F à 11
Automne 2016	18	33		16	27	/
Printemps 17	18	30		24	31	/
Automne 2017	18	30		34	32	/
Printemps 18	18	32		37	36	/
Automne 2018	25	32		35	24	6
Printemps 19	28	33		35	20 / 4 FG	6
Automne 2019	21	32		38	15 / 3 FG	11 / 2 G
Printemps 20	22	33		42 / 4 G	15	10 / 1 G
Automne 2020	21	33	11	35 / 2 G	18	16 / 2G
Printemps 21	/	/	/	/	/	/
Automne 2021						

Rentrée du foot des Féminines

La journée d'accueil, a connu, comme chaque saison, un réel engouement. Cette journée permet l'accueil des jeunes filles non licenciées afin de leur faire profiter de la convivialité et de l'éducatif de la pratique.

Catégorie U8F et U10F

Des plateaux ont permis aux jeunes filles, sans pression de résultat, la pratique du foot à 4 et à 5.

Malheureusement, Monsieur " 19 " en a décidé différemment.

Catégorie U13F / Championnat / Festival U13F

La phase d'automne 2020 s'est déroulée avec un championnat U13F agrémenté de plusieurs groupes géographiques. Le 1^{er} tour du Festival U13 F a bien eu lieu avec des équipes qualifiées pour le second tour.

Malheureusement, Monsieur " 19 " en a décidé différemment.

Catégorie U15F / Championnat / Coupe

Sur la phase d'automne 2020, nous avons mis en place un championnat interdistricts géographique dit de " brassage " afin de rééquilibrer les groupes dès le printemps 2021.

Malheureusement, Monsieur " 19 " en a décidé différemment en championnat et en coupe.

Catégorie U18F / Championnat / Coupe

Le championnat des catégories U18F R1 et U18F R2 à 11 est géré par la LGEF.

Le championnat interdistricts des U18 à 8 est confié administrativement au District des Vosges Malheureusement, Monsieur " 19 " en a décidé différemment en championnat et en coupe.

Catégorie Seniors / Championnat / Coupe

Le championnat des catégories Seniors R1F et Seniors R2F à 11 est géré par la LGEF.

Le championnat interdistricts des Seniors F à 8 et à 11 est rattaché administrativement au District de Meurthe et Moselle.

Malheureusement, Monsieur " 19 " en a décidé différemment en championnat et en coupe.

Championnat Futsal U13F et coupe Futsal U16F

Malheureusement, Monsieur " 19 " en a décidé différemment en championnat et en coupe.

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

Journée départementale des Féminines

Malheureusement Monsieur, " 19 " en a décidé différemment en championnat et en coupe.

Divers

La commission, début mai 2021, a relancé les différents plateaux en foot à 4 et à 5 et les rencontres en championnat U13F en tenant compte des contraintes sanitaires. Il n'y avait aucune obligation, mais plusieurs équipes ont participé à cette relance de fin de saison à la grande joie des équipes participantes.

Nous avons pu remarquer que beaucoup de clubs qui ont une équipe de filles au minimum se sont mobilisés afin d'organiser des plateaux ou des matchs amicaux en interne dès que les mesures sanitaires le permettaient.

" Chapeau bas "

Remerciements

La commission Féminine remercie tous les clubs et leurs bénévoles qui ont contribué à l'organisation matérielle et humaine de la saison, certes tronquée, mais importante pour l'avenir.

6.2. Section U11 par Angel PICO, président

Saison 2019-2020 et la seconde le 27 août 2020 préparation de la phase automne). Il a été organisé 1 réunions par secteur avec les clubs avant le début de chaque phase.

Il n'y a pas eu de réunion phase printemps 2021.

On peut retenir de cette saison :

Plateaux :

Phase printemps 2020 : Par suite du confinement et à l'interdiction de toutes activités et manifestations sportives la phase printemps n'a pu se dérouler. Il n'a pas été établi de bilan sur les équipes engagées par secteurs.

Phase automne 2020 : la phase automne a débuté et a été arrêtée lors de la 4 journée.

La phase printemps 2021 n'a pas débuter. Après assouplissement des restrictions sanitaires lors de la réunion en visio du 20 mai, et autorisation des instances, il a été décidé d'organiser des plateaux les 5, 12 et 19 juin avec des clubs volontaires.

Secteur Messin : 9 équipes

Houiller : 24 équipes le 5, 20 équipes les 12, 18 le 19

Secteur Sarrebourg : 8 équipes

Sidérurgie : 10 équipes

Secteur Dieuze : 4 équipes

Le retour des équipes ayant participé à ces plateaux est positif.

Futsal :

Le futsal de la saison 2019-2020 a pu être réalisé dans son intégralité le confinement ayant débuté en mars.

Les rassemblements Futsal ont permis d'organiser 35 plateaux.

Tous les clubs (168) étaient convoqués. Il n'y a eu que quelques rares forfaits.

En Houiller, 5 plateaux pour le 1^{er} tour, 4 pour le 2^e tour, 1 consolante et 1 pour le rassemblement de secteur.

À Metz, 5 plateaux pour le 1^{er} tour, 4 pour le 2^e tour, 2 pour le 3^e tour et 1 pour le rassemblement de secteur.

En Sidérurgie, 5 plateaux pour le 1^{er} tour, 2 pour le 2^e tour, 1 pour le 3^e tour et 1 pour le rassemblement de secteur.

En Montagne-Sud, 1 plateaux + le secteur. Dieuze n'a rien organisé.

En Montagne-Nord, 1 plateau.

Le rassemblement départemental s'est déroulé à Metz la Grange aux Bois le 1 mars avec 8 équipes. 2 secteurs Messin, 2 Sidérurgie, 2 Houiller, 1 MS, 1 MN.

La commission remercie les mairies et les clubs qui ont bien voulu mettre à disposition leurs salles.

Pour la saison 2020-2021 il n'y a pas eu de Futsal. Toutes activités suspendues de fin septembre 2020 à juin 2021.

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

Rassemblement extérieur U11 :

Toutes activités suspendues de fin septembre 2020 à juin 2021.

2) Situation des effectifs :

Il n'a pas été établi de situation des effectifs.

6.3. U13 par Anthony SARTORI, président

En raison de la crise sanitaire le championnat n'a pas pu aller à son terme à l'issue de la phase d'automne.

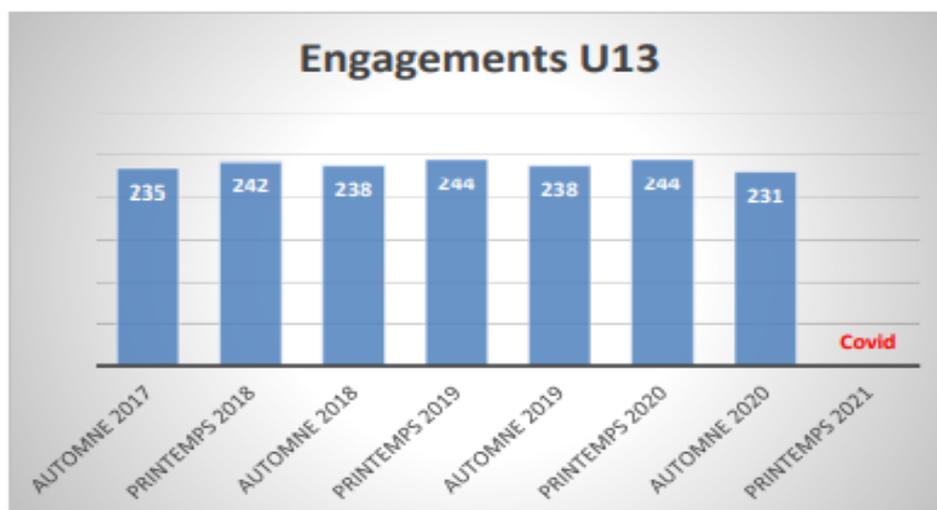
Les clubs n'ayant joué que 3,4 ou 5 rencontres officielles de championnat avec un tour de Festival Foot pour les équipes de D2 et D3.

Vous trouverez ci-dessous les engagements des clubs avant l'arrêt des compétitions :

Nombre d'équipes

	U13 ID	U13 D1	U13 D2	U13 D3	Total
Automne	12	35	62	122 + 3FG	228 + 3FG

- 231 équipes se sont engagées à l'automne 2020, 7 équipes de moins que lors de la phase d'automne 2019.



6.4. JEUNES à 11 par Bernard THIRIAT, président

Bien entendu aucun bilan sportif pour cette saison blanche. Une seule réunion de discipline eu lieu en juin, pour clore le dernier dossier soumis à la commission.

Les clubs ont été contactés en janvier pour faire un point sur leur situation.

Les engagements enregistrés pour cette saison 2021/2022, sont en légère baisse mais restent sensiblement au même niveau qu'il y a 2 ans.

Nous constatons surtout un brassage des catégories d'âge, et l'absence de compétition pendant deux ans a redistribué les cartes, c'est ainsi que des clubs souhaitent engager des équipes en D1 dans certaines catégories sans passer par la D2 ce qui n'a pu être validé par la commission.

Espérons que la situation va aller en s'améliorant et qu'enfin nos clubs retrouvent le chemin des stades dans les meilleures conditions possibles.

6.5. Cellule de pilotage du LABEL JEUNES FFF par Philippe VOGGIN, président

Composition de la Cellule de pilotage :

- Aurélien FERRARI, CTR pour la Moselle

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

- Sébastien DANY et Kévin KLAM, tous deux CTD DAP de la Moselle
- Christian LACOUR, Jean-Louis HUMBERT et Pierre TAESCH, membres délégués du Comité Directeur
- Vincent MERULLA, représentant de la CDA
- Frédéric GALLISSOT, Mohamed KETLAS, Jean-Claude KRAEMER, Roger KROMMENACKER, Guillaume LECLERRE, René MOURRA, Yves PORTE, Philippe VOGAIN (président), membres désignés par le Comité de Direction.

A) LABEL JEUNES FFF

En liaison avec les mesures sanitaires, la FFF avait décidé de neutraliser la saison 2019-20 : les labélisations arrivant à échéance ont été prorogée d'un an. Parallèlement, les clubs qui souhaitaient candidater ont eu le choix entre conserver le dossier qu'ils avaient déposés en 2020 ou déposer un nouveau dossier en saison 2020-2021.

A une exception près, la totalité des clubs finalement candidats, ont été visités, le plus souvent par un binôme (membre de l'ETR – membre de la Commission) ; certains ont pu bénéficier de plusieurs visites ou visio-conférences, que ce soit dans le cadre du montage de leur dossier ou dans l'observation de séances.

Ont été proposés par la Commission, et retenus par la FFF :

- En gestion LGEF : APM METZ et FC YUTZ, tous deux au niveau Elite, CS VEYMERANGE et CA BOULAY en niveau Espoir
- En gestion DMF : SR CREUTZWALD – EXCELSIOR CUVRY – ES FAMECK – SS HILBESHEIM – FC HOCHWALD – ES MAIZIERES, tous au niveau Espoir.

A ces 10 clubs s'ajoutent un certain nombre d'autres auprès de qui la Commission est intervenue en temps qu'accompagnant, sans que cela débouche sur un dépôt de dossier dans l'immédiat

B) LABEL ECOLE FEMININE DE FOOTBALL

Candidatures déposées pour la période 2021/2022 à 2023/2024

Contrairement au Label Jeunes, celui des Ecoles Féminines de Football n'a pas fait l'objet d'un report.

Les clubs suivants ont été proposés par la Commission et retenus par la FFF :

- JS BOUSSE – RS MAGNY et CS VEYMERANGE pour un label Or
- CSO AMNEVILLE – AS MONTIGNY et FC SARREBOURG en Argent
- US CATTENOM - SR CREUTZWALD – ES FAMECK – AS et FC FLORANGE fusionnés aujourd'hui – US FORBACH – AS SCHWERDORFF – CS VOLMERANGE LES MINES ainsi que le FC YUTZ pour des labels Bronze.

Remise des dotations pour les clubs labélisés pour la période 2019/2020 à 2021/2022

Les clubs lauréats de la saison précédente ont pu se voir remettre leurs dotations pour un Label Bronze à l'automne 2020, en commun pour le CSJ Augny et l'Excelsior Cuvry, alors en projet de fusion, en solo pour le CS Stiring.

C) PERSPECTIVES POUR 2021 - 2022

- Remise des dotations aux lauréats de cette fin de saison avec une implication plus marquée du Crédit Agricole aux côtés de la FFF sur les 3 labels fédéraux (Jeunes – Ecole Féminine de Football et Futsal)
- Examen des dossiers déposés en 2021-2022 et accompagnement des clubs
- Participation au côté de l'ETR à l'opération de suivi des clubs intitulée « Priorité aux jeunes et à l'Ecole de Football »

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

6.6. Conseil des ÉDUCATEURS, par Philippe VOGÉIN, président

Composition du Conseil des Educateurs :

A. FERRARI – S. DANY- K. KLAM

G. DALVIT– C. LACOUR -C. SERREDSZUM : Délégués du C D

J. GUESMIA – J. ILLY - G. ISSELE - J-C KRAEMER - R.KROMMENACKER – R. MOURRA - P. VOGÉIN
(Président)

Le Conseil des Educateurs (CdE) ne s'est réuni qu'une seule fois au cours de cette saison. Pour la seconde saison consécutive, l'activité a été réduite en raison des mesures sanitaires qui ont empêché, à partir d'octobre 2020, les compétitions et l'organisation de manifestations à l'initiative du District Mosellan.

Ainsi, faute de matière, les membres du Conseil n'ont pratiquement pas eu à siéger en commission de discipline ; de même la traditionnelle sélection d'éducateurs méritants, le « coup de cœur » mis en avant lors de la « Soirée des Trophées mosellans Arbitres-Educateurs », n'ont pas eu lieu, en liaisons avec les contraintes sanitaires en vigueur.

L'annulation de la plupart des actions de formation d'éducateurs a conduit, bien évidemment au report de la labélisation des clubs formateurs d'éducateurs.

Par ailleurs et surtout, le CdE a été particulièrement affecté par la disparition de son secrétaire, Didier Zayer. Véritable cheville ouvrière du Conseil et de la Commission de Pilotage des Labels, son décès, après un courageux combat laisse un immense vide

Perspectives 2021/2022

L'essentiel des efforts s'orientera vers un rattrapage des deux saisons passées, en matière de discipline et de remise des récompenses dans le cadre de la Soirée des Trophées mosellans Arbitres-Educateurs.

Dans la mesure du possible, le CdE essaiera de réactiver les dossiers de réflexion à peine initiés en 2019 (pratique de tournois en u6 à u9 et représentativité des clubs mosellan au niveau Grand Est. 7.

6.7. Commission Sections sportives scolaires par Serge PERSELLO, président

En raison de la situation sanitaire particulière tout au long de l'année scolaire 2020 2021 les activités ont été restreintes

Une réunion de rentrée des responsables pédagogiques et techniques s'est tenue au collège Mermoz de Yutz le lundi 21 septembre 2020.

Mise à jour des renseignements (établissements scolaires, responsable pédagogique, responsable technique etc. Présentation du déroulement de l'année sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires.

Chaque établissement a reçu une dotation matérielle.

Au cours de l'année scolaire le DMF à prononcer proposer des interventions au sein des structures.

Un webinaire organisé conjointement par le DMF et l'éducation Nationale a lieu le 21 juin 2021.

Différents moments se sont enchaînés au cours de la journée :

- La présentation fédérale
- la présentation du futsal par Pierre Jacky
- la présentation du développement du futsal par Patrice face
- la présentation des outils pédagogiques
- la présentation du programme éducatif fédéral

Évidemment, toutes les rencontres une saison ont été annulés tout comme les rassemblements en fin d'année.

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

7. DÉPARTEMENT JURIDIQUE**7.1. Commission d'Appel par Henri VIGNERON, président**

Avant l'interruption des compétitions fin octobre 2020, la Commission d'Appel du DMF s'est réunie à 4 reprises dont 2 en réunions restreintes.

8 dossiers ont été traités. On ne peut comparer ce nombre avec les saisons précédentes, la saison ayant été arrêtée prématurément. 5 dossiers (63%) ont touché des décisions d'ordre disciplinaire, 3 (37%) concernent des affaires administratives. A rappeler que le Comité de Direction systématise un appel pour une sanction disciplinaire égale ou supérieure à 4 matchs. Pour chaque dossier disciplinaire, la commission d'appel du DMF a mis en œuvre tous les moyens à sa disposition (examen des courriers, des rapports d'arbitres et des assistants, certificats médicaux, PV de première instance, notifications, audience des arbitres, des responsables des clubs et des témoins) pour établir les faits et en avoir l'appréciation la plus avérée possible. La chronologie des événements et la détermination des responsabilités ainsi établies permettent de sanctionner avec la plus grande justesse possible au regard des textes en vigueur.

Dans ses décisions, tout en tentant de concilier l'esprit sportif et l'esprit de la loi, la commission s'attache bien évidemment au respect de réglementation en cours afin que les recours des appelants soient traités avec la plus grande des justesses.

La commission ne juge bien sûr pas non plus le travail de la première instance mais reprend l'examen complet de chaque dossier comme l'y contraint l'article 189 de Règlements Généraux de la FFF et décide en fonction de tous les éléments, y compris nouveaux, à sa disposition. Les principes du contradictoire et des droits de la défense sont bien entendu scrupuleusement respectés.

Le procès-verbal de chaque réunion paraît dans « Footclubs » dans les meilleurs délais, c'est à dire la semaine qui suit la réunion. Quant aux notifications des décisions prises, elles sont envoyées aux appelants le soir même de la réunion ou le lendemain matin au plus tard de celle-ci.

Pour le respect de la forme, la Commission d'Appel continue de s'attacher à suivre les directives de la circulaire du service juridique de la FFF tant pour la rédaction des PV que pour l'envoi les convocations et des notifications de décisions.

Parmi les dossiers administratifs un grand nombre ont trait au résultat d'un match. Ceci tend à démontrer que les clubs tentent de gagner des matchs sur « tapis vert ». L'esprit de compétition est passionnément intact.

Pour nombre de dossiers, le sentiment d'injustice est très souvent prégnant dans le motif de demande d'appel des dirigeants des clubs. Ce sentiment est bien entendu louable en soi mais souvent les appels ne sont pas légitimés par une bonne connaissance de la réglementation en cours notamment dans le domaine disciplinaire. Le barème disciplinaire en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2017 est parfois, hélas, encore méconnu voire ignoré.

Tous les membres de la commission sont à remercier pour la qualité de leur réflexion, leur écoute attentive des appelants, l'attachement à leur indépendance et pour la volonté de chacun d'eux d'entretenir des relations cordiales et chaleureuses avec les autres membres de la commission. Ces remerciements vont également aux services du DMF en charge pour le concours qu'ils apportent au traitement des dossiers et à la bonne marche de la Commission d'Appel du District Mosellan de Football.

7.8. Commission de Surveillance des Opérations Électorales (CSOE) par Henri VIGNERON, secrétaire général

La commission s'est réunie le 14 octobre afin de préparer les élections prévues à l'Assemblée générale électorale du 23 novembre 2020. Elle a établi et validé la liste des candidatures à l'élection des membres du comité de Direction pour la mandature 2020-2024 ainsi que les binômes ayant à représenter le District Mosellan de football aux assemblées générales de la LGEF.

8. HORS DÉPARTEMENTS**8.1. Commission TERRAINS et INFRASTRUCTURES SPORTIVES et FAFA par André PETTE, président**
Face à l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19, notre activité c'est arrêté début mars 2020.

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

Pour éviter toutes répercussion négatives sur les clubs, la Commission fédérale des terrains et installations sportives (CFTIS) de la FFF a décidé de prolonger automatiquement le classement pour toutes les installations et installations d'éclairages classées

FAFA :

Attributions de subventions :

Somme allouée au DMF : 141 900 € dont 46 500 € pour les transports

13 dossiers ont été validé par la FFF.

Seules les visites sur les installations sportives ont été effectuées pour valider les dossiers FAFA.

8.2. Commission Mosellane du Bénévolat par Vincent MERULLA, président

La Commission Départementale du Bénévolat et des Distinctions de la Moselle a vu le jour le 1^{er} Juillet 2020, en remplacement de l'ancienne commission inactive nommée « Commission des Affaires sociales et des distinctions »

Elle était composée pour 20/21 :

Vincent MERULLA (Président), Ali DOUSEN, Edmond MICHALSKI (Représentants du CD), Henri VIGNERON, Michel WIRIG (Membres), Myriam LOUIS (Secrétaire)

Pour la saison 21/22, elle verra le renfort de MM. Michel GOTTE, Vincent VAUDCHAMP, comme membres

L'ensemble des membres souhaite que cette nouvelle commission puisse constituer des listes fiables pour pouvoir récompenser et mettre à l'Honneur les très nombreux bénévoles qui œuvrent au sein du District, comme élus, membres, joueurs, dirigeants, éducateurs et arbitres. Vincent Merulla, Président de la commission a entrepris toutes les démarches pour constituer, à partir d'archives plus ou moins complètes, un fichier regroupant : 1. Les clubs (joueurs, dirigeants, éducateurs), 2. Les arbitres, 3. Les élus et membres actifs de commissions Au-delà des médailles, cette commission aura d'autres missions à assurer, certaines en concertation avec la LGEF et sa commission régionale du bénévolat présidée par René Lopez

Médaille et Diplôme d'Honneur du DMF

1. **Clubs** : Informations via Internet + Facebook + mails directs
2. **Elus et Commissions** : Sortie des listes par la Commission et envoi aux Présidents et représentants du CD concernés
3. **Arbitres** : Sortie des listes par la CDA
4. **Processus** :
 - a. Début de campagne : début novembre ; date butoir : 30 novembre
 - b. Retour des demandes sur communication@moselle.fff.fr
 - c. Transfert vers la commission qui vérifie les conditions
 - d. Sortie des listes provisoires pour validations, d'abord par la Commission, puis par le CD/DMF
 - e. Information générale finale sur les médias.

Médailles de LGEF :

1. **Clubs** : gestion assurée par la Commission Régionale
2. **Elus et Commissions** :
 - a. Commissions et Elus Régionaux : par la Commission Régionale
 - b. Commissions et Elus Districaux : par la Commission Départementale, après validation DMF
3. **Arbitres** : Sortie des listes par la CRA
4. **Processus** :
 - a. Début de campagne : début novembre ; date butoir : 30 novembre
 - b. Retour des demandes à agonzalez@lgef.fff.fr
 - c. Transfert vers la commission qui vérifie les conditions

Rapports d'activités 2020-2021 des commissions

- d. Sortie des listes provisoires pour validations, d'abord par la Commission, puis par le CD/LGEF
- e. Information générale finale sur les médias

Médailles Fédérales :

1. **Propositions** du ressort de la Commission Régionale
2. Séparation par territoires : **quota** Or, Vermeil, Argent pour l'ensemble de l'ex-Lorraine
3. **Validation** par les Districts, puis par le CD/LGEF
4. Début de campagne : début novembre ; date butoir : 30 novembre

Médaille Fédérale « Jeune Bénévole » - nouveauté :

1. Entre 16 et 25 ans
2. Licencié dans un club
3. Occuper une fonction dirigeante au sein du club pour la saison en cours
4. Mener un projet spécifique en lien avec l'animation du club.
5. Un récipiendaire par District, ainsi qu'un pour la LGEF
6. Proposition par la Commission Départementale, validation par le CD/DMF

Plaquette Club :

1. **Propositions** du ressort de la Commission Régionale
2. **Validation** par les Districts, puis par le CD/LGEF

Missions : En lien direct et complémentaire avec la Commission Régionale

1. Journée nationale des Bénévoles – finale Coupe de France
2. Un week-end à Clairefontaine
3. Présidents méritants
4. Bénévoles du mois – 10 par District, dotation textile + 5 ballons
5. Propositions des médailles externes : CROSGE, JSVA ...
 - a. A noter que le CROS ne délivre plus de distinctions
- b. Le DMF a la possibilité d'être maître d'œuvre pour porter des propositions de médailles Jeunesse et Sport ; la commission, après validation du DMF, proposera 23 bénévoles particulièrement méritants pour la Promotion du 1^{er} janvier 2022
Des actions spécifiques au DMF (par exemple, les bénévoles à St Symphorien, proposition des membres d'Honneur, ...)
6. Attributions des distinctions
Certaines de ces missions ont été annulées cette saison 20/21 en raison de la pandémie actuelle.
Nous espérons pouvoir les mettre en œuvre lors de cette nouvelle saison que nous voulons moins stressante.

Toutes les actions de remises de médailles, d'évènements liés au bénévolat, devront être valorisées sur le site Internet du District.





Assemblée générale 2021

Finances

- Bilans financiers clos au 30 juin 2021
- Compte de résultats
- Budget prévisionnel 2021-2022

Finances

Bilan actif

DISTRICT MOSELL.FOOTBALL

Etats de synthèse au 30/06/2021

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	4 480	4 480		
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 294		18 294	18 294
Constructions	224 125	194 010	30 115	32 725
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	514 019	387 248	126 771	152 633
Immob. en cours / Avances et acomptes	4 440		4 440	4 440
Biens reçus par legs / donations destinés à être c				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	557		557	557
Prêts				
Autres immobilisations financières	107		107	107
Total I	766 021	585 738	180 283	208 754
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	183 254		183 254	195 132
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	251 828		251 828	93 942
Divers				
Valeurs mobilières de placement	300 565		300 565	300 565
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	53 836		53 836	184 676
Charges constatées d'avance	4 027		4 027	1 801
Total II	793 511		793 511	776 115
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 559 531	585 738	973 794	984 870

Finances

Bilan passif

DISTRICT MOSELL.FOOTBALL

Etats de synthèse au 30/06/2021

	Net au 30/06/21	Net au 30/06/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	1 524	1 524
Première situation nette établie	1 524	1 524
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	712 113	732 826
Excédent ou déficit de l'exercice	2 376	-20 713
Situation nette (sous-total)	716 014	713 638
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	53 269	64 511
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	769 283	778 148
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	33 074	31 698
Total III	33 074	31 698
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 831	31 240
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	78 606	80 348
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	70 000	57 435
Produits constatés d'avance		6 000
Total IV	171 437	175 023
Ecart de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	973 794	984 870

Finances

Compte de résultat

DISTRICT MOSELL.FOOTBALL

Etats de synthèse au 30/06/2021

	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services	165 804		286 260		-120 456	-42,08
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	165 804	21,57	286 260	32,72	-120 456	-42,08
Produits de tiers financeurs	602 763		588 656		14 108	2,40
Concours publics et subventions d'expl	602 763	78,43	588 656	67,28	14 108	2,40
Vts des fondateurs ou conso. de la dot.						
Ressources liées à la générosité du pu						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts	216 751	28,20	59 452	6,80	157 300	264,58
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits						
Total I	985 318	128,20	934 367	106,80	50 951	5,45
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	211 587	27,53	207 309	23,69	4 278	2,06
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	20 620	2,68	22 494	2,57	-1 874	-8,33
Salaires et traitements	387 027	50,36	328 647	37,56	58 380	17,76
Charges sociales	141 945	18,47	120 719	13,80	21 225	17,58
Dotations aux amortissements et aux dépr	41 672	5,42	39 025	4,46	2 647	6,78
Dotations aux provisions	1 376	0,18	2 508	0,29	-1 132	-45,14
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	174 933	22,76	196 421	22,45	-21 488	-10,94
Total II	979 159	127,40	917 123	104,82	62 037	6,76
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	6 159	0,80	17 244	1,97	-11 085	-64,28
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances c						
Autres intérêts et produits assimilés	9 206	1,20	10 204	1,17	-998	-9,78
Repr./ provisions, dépréciations et transfé						
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob.						
Total III	9 206	1,20	10 204	1,17	-998	-9,78
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations e						
Intérêts et charges assilées			18		-18	-100,00
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob.						
Total IV			18		-18	-100,00
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 206	1,20	10 186	1,16	-980	-9,62
3. RESULTAT COURANT avant impôts	15 365	2,00	27 430	3,14	-12 065	-43,99

Finances

Compte de résultat

DISTRICT MOSELL.FOOTBALL

Etats de synthèse au 30/06/2021

	du 01/07/20 au 30/06/21 12 mois	%	du 01/07/19 au 30/06/20 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion	4 013	0,52	300	0,03	3 713	NS
Sur opérations en capital						
Reprises provisions, dép., et transferts de	11 242	1,46	11 579	1,32	-337	-2,91
Total V	15 254	1,98	11 879	1,36	3 375	28,41
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion	26 280	3,42	59 020	6,75	-32 740	-55,47
Sur opérations en capital	1 061	0,14			1 061	
Dot. amortissements, aux dépréciations e						
Total VI	27 341	3,56	59 020	6,75	-31 679	-53,68
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-12 087	-1,57	-47 141	-5,39	35 055	-74,36
Participation des salariés aux résultats (V)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	902	0,12	1 002	0,11	-100	-9,98
Total des produits (I + III + V)	1 009 778	131,38	956 450	109,32	53 328	5,58
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 007 402	131,08	977 163	111,69	30 239	3,09
EXCEDENT OU DEFICIT	2 376	0,31	-20 713	-2,37	23 089	-111,47
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VO						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Finances

BUDGET PREVISIONNEL 2021 - 2022

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

POSTES	BUDGET 2021-2022
Produits des prestations	287 400,00 €
Cotisation départementale/fonds de réserve	32 000,00 €
Coupe moselle seniors	0,00 €
Coupe moselle jeunes	0,00 €
Amendes clubs	13 000,00 €
Ouverture dossiers disciplinaires	160 000,00 €
Droit d'appel	1 000,00 €
Droit de réserve	2 000,00 €
Autorisation tournois	100,00 €
Cotisations membres	2 300,00 €
Engagements	26 000,00 €
STATUT ARBITRAGE	27 000,00 €
CDRFA stage intensif arbitres	1 000,00 €
Engagements FUTSAL	20 000,00 €
Téléthon	3 000,00 €
Subventions de fonctionnement	614 750,00 €
Subvention LGEF	260 000,00 €
Subvention exceptionnelle LGEF	2 500,00 €
Subvention DOCS	33 750,00 €
Contrat objectif LGEF	97 000,00 €
Indemnité préformation LNF	9 000,00 €
Subvention Conseil Départemental	65 000,00 €
Subvention LFA CTD DAP	40 000,00 €
Partenariats	7 500,00 €
Mécénat	100 000,00 €
Autres produits de gestion courante	57 500,00 €
Inscriptions stages éducateurs et arbitres	7 500,00 €
Pérénisation des emplois techniques	50 000,00 €
REPRISE PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	70 000,00 €
Quote part subvention investissement	11 000,00 €
Produits financiers	15 000,00 €
Remboursements	54 000,00 €
SERVICE CIVIQUE	80 000,00 €
	1 189 650,00 €

Finances

BUDGET PREVISIONNEL 2021 - 2022

CHARGES DE FONCTIONNEMENT

POSTES	BUDGET 2021-2022
Rémunérations du personnel	544 375,00 €
Salaires du personnel	422 705,00 €
Charges sociales et fiscales	108 670,00 €
Honoraires (expert comptable et commissaire aux comptes)	13 000,00 €
Fournitures consommées	33 300,00 €
Imprimés administratifs	
Objets promotionnels	1 000,00 €
Eau	300,00 €
Carburant	14 000,00 €
Electricité	2 000,00 €
Gaz	4 000,00 €
Equipement petit matériel	4 000,00 €
Fournitures de bureau	8 000,00 €
Services extérieurs	46 000,00 €
Entretien immeuble	
Maintenance informatique	35 000,00 €
Maintenance matériel de bureau	
Maintenance immeuble	
Assurances	6 000,00 €
Documentation générale	1 000,00 €
Divers	4 000,00 €
Autres services extérieurs	332 200,00 €
Cotisations et dons	500,00 €
FD Commissions	109 000,00 €
Indemnités services civiques	60 000,00 €
Missions et réceptions	20 000,00 €
Frais affranchissement	2 200,00 €
Frais téléphone	5 000,00 €
Frais de formation	2 000,00 €
Foot à l'école	
CPS	
Sections sportives	
Futsal	
Lutte contre la violence	133 500,00 €
Label école de foot	
Bénévoles	
Journées nationales	
CDRFA	
Impôts taxes versements assimilés	23 700,00 €
Taxe habitation	2 000,00 €
Taxe foncière	1 700,00 €
Taxes diverses	13 000,00 €
0,15% formation	7 000,00 €
Autres charges de gestion courante	166 575,00 €
Frais bancaires	2 000,00 €
Créances irrécouvrables	1 075,00 €
Remboursements aux clubs	120 000,00 €
Actions techniques	43 500,00 €
Dotations provision valeur immobilière	0,00 €
Charges exceptionnelles - Impôts sur les bénéfices	3 500,00 €
Dotations aux amortissements	40 000,00 €
	1 189 650,00 €



**district
MOSELLAN
de football**

Assemblée générale 2021

Règlementation

- Règlements Généraux du District Mosellan de Football
- Règlement des « Championnats FUTSAL MOSELLE Seniors »
- Règlement des « Championnats FUTSAL MOSELLE Jeunes »
- Statut MOSELLAN de l'Arbitrage

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

Origine :

Comité de Direction

Exposé des motifs :

. Se conformer aux textes de la FFF.

Avis de la Commission Statuts et Règlements :

Favorable

Date d'effet :

immédiate

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Chapitre 1 Les clubs Article 2 2.1. Affiliation</p> <p>« L'affiliation est la procédure par laquelle une association devient membre de la Fédération, s'engage à respecter ses statuts et règlements et peut participer à ses activités. Elle est préalable à toutes les autres démarches administratives de l'association auprès de la FFF et de ses organes déconcentrés (engagements sportifs, demandes de licence...etc.) »</p> <p>En Moselle, peuvent seules être affiliées les associations déclarées selon le droit civil local.</p>	<p>Chapitre 1 Les clubs Article 2 2.1. Affiliation</p> <p>« L'affiliation est la procédure par laquelle une association devient membre de la Fédération, s'engage à respecter ses statuts et règlements et peut participer à ses activités. Elle est préalable à toutes les autres démarches administratives de l'association auprès de la FFF et de ses organes déconcentrés (engagements sportifs, demandes de licence...etc.) »</p> <p>En Moselle, peuvent seules être affiliées les associations déclarées selon le droit civil local.</p> <p>Les statuts de l'association doivent comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football</p> <p>L'affiliation à la F.F.F. peut être refusée selon des critères fixés par l'article 23 des RG de la FFF .</p>
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>2.2.8. Assurance</p> <p>Un régime d'assurance concernant les clubs, les joueurs et les dirigeants est lié à la signature des licences et fonctionne sous le contrôle de la LGEF. Des conditions minimales doivent être appliquées. Elles concernent les personnes assurées, les sinistres à prévoir, les risques à assurer (tous dommages subis par les personnes, la responsabilité civile des clubs, dirigeants et joueurs) et sont référencées à l'article 32 des RG de la FFF.</p>	<p>2.2.8. Assurance</p> <p>Un régime d'assurance concernant les clubs, les licenciés est lié à la signature des licences et fonctionne sous le contrôle de la LGEF. Des conditions minimales doivent être appliquées. Elles concernent les personnes assurées, les sinistres à prévoir, les risques à assurer (tous dommages subis par les personnes, la responsabilité civile des clubs, dirigeants et joueurs) et sont référencées à l'article 32 des RG de la FFF.</p>
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Types de licences Article 1 1.1. Descriptif</p> <p>Les différents types de licences qui peuvent être délivrées sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licence "Joueur" : <ul style="list-style-type: none"> – Amateur (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal) ; 	<p>Types de licences Article 1 1.1. Descriptif</p> <p>Les différents types de licences qui peuvent être délivrées sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Licence "Joueur" : <ul style="list-style-type: none"> – Amateur (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal) ;

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

– Amateur (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal) ;
 – Sous contrat (Professionnel, Fédéral, Élite, Stagiaire, Aspirant, Apprenti) ;
 • Licence "Dirigeant" ;
 • Licence "Membre individuel" ;
 • Licence "Technique" ("Technique Nationale", "Technique Régionale") ;
 • Licence "Éducateur Fédéral" ;
 • Licence "Animateur Fédéral" ;
 • Licence "Arbitre".

– Amateur (Libre, Football d'Entreprise, Loisir, Futsal) ;
 – Sous contrat (Professionnel, Fédéral, Élite, Stagiaire, Aspirant, Apprenti) ;
 • Licence "Dirigeant" ;
Licence « Volontaire »
 • Licence "Membre individuel" ;
 • Licence "Technique" ("Technique Nationale", "Technique Régionale") ;
 • Licence "Éducateur Fédéral" ;
 • Licence "Animateur Fédéral" ;
 • Licence "Arbitre".

Championnats Futsal MOSELLE Seniors

Origine :

Commission Futsal

Exposé des motifs :

Actualiser et modifier le texte existant

Avis de la Commission Statuts et Règlements :

Favorable

Date d'effet :

immédiate

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Article 1^{er}</p> <p>1.3. Les lois du jeu sont celles du Futsal de la FIFA et de la FFF. (Voir annexe)</p>	<p>Article premier</p> <p>...</p> <p>1.3. Les lois du jeu sont celles du Futsal de la FIFA et de la FFF en vigueur téléchargeables sur le site de la Fédération Française de Football.</p>
<p>Engagements Article 4</p> <p>...</p> <p>4.2. Les clubs qui engagent une équipe doivent disposer d'une salle. A défaut, leur équipe est répartie dans un groupe dont les clubs participants sont en mesure de les accueillir.</p> <p>...</p> <p>4.4. Conformément à l'article 12 des Règlements Généraux du DMF, le droit d'engagement à verser est celui prévu au barème du statut financier du DMF.</p>	<p>Engagements Article 4</p> <p>...</p> <p>4.2. Les clubs qui engagent une équipe doivent disposer d'une salle homologuée conformément à la loi 1 des lois du Jeu du Futsal seniors. Cependant, des dérogations peuvent être accordées par la Commission Futsal du DMF. A défaut, leur équipe est répartie dans un groupe dont les clubs participants sont en mesure de les accueillir.</p> <p>...</p> <p>4.4. Un club a la possibilité d'engager une ou plusieurs équipes dans le dernier niveau des « Championnat FUTSAL MOSELLE seniors » du DMF. Seule l'équipe dite première peut accéder à un échelon supérieur même si les 2 équipes en acquièrent le droit sportivement</p>

Championnats Futsal MOSELLE Seniors

<p>Conditions de participation et qualification Article 5</p> <p>...</p> <p>5.2. Pour les clubs à section spécifique ne peuvent être inscrits que 2 joueurs de ce club non titulaire d'une licence spécifique Futsal.</p> <p>...</p>	<p>Conditions de participation et qualifications Article 5</p> <p>...</p> <p>5.2. Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence « Joueur » pouvant être inscrit sur la feuille de match est illimité.</p> <p>...</p>
<p>Classement Article 6</p> <p>...</p> <p>En cas d'égalité de points obtenus par deux ou plusieurs équipes, le classement est effectué conformément aux dispositions de l'article 8 des Règlements Sportifs du DMF à savoir de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager - par la différence entre les buts marqués et encaissés lors des seuls matches ayant opposé les équipes à départager - par la somme des buts marqués dans les rencontres ayant opposé les équipes à départager - par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe 	<p>Classement Article 6</p> <p>...</p> <p>6.2. À l'issue du championnat, en cas d'égalité des points obtenus par deux ou plusieurs équipes, le classement est effectué dans l'ordre de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une équipe 1 est classée prioritairement par rapport à une équipe 2, elle-même prioritaire par rapport à une équipe 3 et ainsi de suite. 2. Par le classement du Fair-Play (1) 3. Par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à se départager 4. Par la différence entre les buts marqués et encaissés lors des seuls matches ayant opposé les équipes à départager 5. Par la différence entre les buts marqués et encaissés au cours de l'ensemble des rencontres du groupe 6. Par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe 7. Par le numéro d'affiliation le plus ancien. <p>(1) Fair-play : comptabilisation des points de chaque équipe</p> <ul style="list-style-type: none"> . Plus un point : pour un match sans sanction disciplinaire . Moins 1 point : pour un avertissement . Moins 3 points : pour une exclusion suite à deux avertissements . Moins 5 points : pour une exclusion directe.
<p>Calendrier Article 7</p> <p>...</p> <p>7.2. Les rencontres se disputent un jour de semaine ou exceptionnellement le samedi.</p> <p>7.3. Une dérogation peut être sollicitée auprès du service « Compétitions » du DMF par demande sollicitée 7 jours avant le match programmé.</p>	<p>Calendrier Article 7</p> <p>...</p> <p>7.2. Les rencontres se disputent du lundi au vendredi soir. Une rencontre peut se dérouler le week-end sur dérogation à formuler auprès du service « Compétitions » du DMF par le club demandeur avec l'accord préalable du club adverse.</p> <p>7.3. Toute dérogation doit être sollicitée auprès du service « Compétitions » du DMF par une demande formulée 7 jours avant la date de programmation de la rencontre.</p>

Championnats Futsal MOSELLE Seniors

<p>Durée des rencontres Article 8 La durée des rencontres est fixée à 2x25 minutes de temps effectif.</p>	<p>Déroulement d'une rencontre Article 8 8.1. Sécurité Le club organisateur de la rencontre est tenu de mettre en place un dispositif préventif afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation sportive. Celui-ci doit prévoir l'accueil du public, des acteurs du jeu et des délégations des équipes dans les conditions satisfaisantes de sécurité.</p> <p>8.2. Couleur des maillots Se conformer à l'article 8.1 du Chapitre 3 des Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football.</p> <p>8.3. Coup d'envoi Le coup d'envoi doit être donné entre 20h et 21h00. Une rencontre peut se dérouler en dehors de cette plage horaire sur dérogation à formuler auprès du service « Compétitions » du DMF par le club demandeur avec l'accord préalable du club adverse.</p> <p>8.4. Match en plein air Il est convenu que les rencontres peuvent se dérouler en plein air sur un terrain de Futsal homologué.</p> <p>8.5. Durée d'une rencontre, chronométrage 8.5.1. Durée La durée du match est de 40 minutes (2x20 minutes) temps réel de jeu. Entre les 2 périodes une pause de 15 minutes est observée. 8.5.2. Chronométrage En cas de défaillance du système de chronométrage avant la rencontre, la durée du match est fixée à deux périodes continues de 25 min à l'exception des temps morts dont le décompte horaire est placé sous la responsabilité des arbitres. En cas de défaillance du système de chronométrage pendant la rencontre, le dirigeant licencié du club recevant doit pallier cet incident en assistant l'arbitre qui assure le chronométrage manuel. La période de jeu étant portée de 20 à 25 minutes. Si la défaillance a eu lieu en première période, la seconde période sera elle aussi de 25 minutes.</p> <p>8.6. Feuille de match et fiche de table de marque La feuille de match informatisée et la fiche de la table de marque sont fournies par le club organisateur. La feuille de match informatisée est établie avant le début du match. Elle doit être complétée par les deux clubs et présenté au délégué, ou à défaut, à l'arbitre au plus tard 30 minutes avant l'heure du coup d'envoi.</p>
---	--

Championnats Futsal MOSELLE Seniors

Feuille de match

Article 9

La feuille d'arbitrage est envoyée au club recevant par le service « Compétitions » du DMF. Elle doit être établie avant la rencontre par les responsables d'équipes, contrôlée par l'arbitre. A l'issue de la rencontre, la feuille de match est soit remise à un responsable de la Commission Futsal présent au match soit elle est envoyée au service « Compétitions » du DMF. La commission Futsal gère les feuilles d'arbitrages.

Contrôle des licences et réserves

Article 11

11.1. La présentation des licences est exigée. Elle se fait par Foot Compagnon ou par le listing des licenciés avec photos du club. Le contrôle des licences avant chaque rencontre est obligatoire.

-

11.2. Les réserves sont à formuler sur la feuille d'arbitrage avant le match. Elles sont signées par le capitaine et contresignées par le capitaine de l'équipe adverse, ainsi que par l'arbitre.

-

11.3. Pour suivre leurs cours, les réserves doivent être confirmées et adressées dans les 48 heures au service « Compétitions » du DMF par lettre recommandée ou par simple télécopie ou par courrier électronique avec en-tête du club obligatoire. Le montant des frais de dossier fixé au statut financier est débité du compte du club réclamant.

-

11.5. Toute fraude découverte sur le terrain entraîne le déclassement immédiat de l'équipe fautive et la transmission du dossier à la commission compétente pour suite à donner.

Régime financier

Article 12

12.3. En cas de match remis par l'arbitre ou de match à rejouer, les dispositions des articles 12.1. et 12.2. sont appliquées.

La feuille de match informatisée est transmise par le club recevant conformément aux dispositions de l'article 9.2.5 du chapitre 3 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, elle devra être envoyée au service « Compétitions » dans les 48h.

Les clubs peuvent faire figurer 12 joueurs ainsi que trois autres personnes licenciées sur la feuille de match. Seuls les licenciés figurant sur la feuille de match peuvent prendre place sur le banc de touche.

8.7. Contrôle des licences, réserves, fraude

8.7.1. Vérification des licences

Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.

En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 9.2. du Chapitre 3 des Règlements Sportifs de Compétitions du DMF, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon. A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit du document et le transmet dans les meilleurs délais à l'organisme gérant la compétition.

8.7.2. Réserves

Les réserves d'avant-match se font en conformité avec les articles 9.4., 9.5. et 9.6. du Chapitre 3 des Règlements Sportifs des compétitions du DMF.

8.7.3. Fraude

Toute fraude découverte sur le terrain entraîne le déclassement immédiat de l'équipe fautive et la transmission du dossier à la commission compétente pour donner suite.

8.8. Régime financier.

...

8.1.3. En cas de match remis par l'arbitre ou de match à rejouer, les dispositions des articles 8.1.1. et 8.1.2 sont appliquées.

Championnats Futsal MOSELLE Seniors

<p>Administration Article 14 14.1. Tous les litiges administratifs, sportifs et financiers sont de la compétence de la commission de discipline du DMF. Les réserves et réclamations doivent être faites selon les prescriptions de l'article 17 des Règlements Sportifs.</p> <p>-</p> <p>14.2. Les décisions de la commission de discipline du DMF peuvent être frappées d'appel conformément aux prescriptions de l'article 18 des Règlements Sportifs du DMF.</p>	<p>Administration Article 10 10.1. Qu'ils soient administratifs, sportifs ou financiers, tous les litiges sont gérés par les commissions dédiées du District Mosellan de Football.</p> <p>10.2. Les décisions de première instance peuvent être frappées d'appel conformément aux articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ; . 2.6.1 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand est de Football et . 1,2,3 et 4 du chapitre 5 des Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football. <p>Toutefois, le délai d'appel est réduit à deux jours si la décision contestée est relative à un litige survenu lors de rencontres de barrage de maintien ou d'accession.</p>
--	--

Championnats Futsal MOSELLE Jeunes

Origine :

Commission Futsal

Exposé des motifs :

Actualiser et modifier le texte existant.

Avis de la Commission Statuts et Règlements :

Favorable

Date d'effet :

immédiate

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Article 1^{er} ...</p> <p>1.3. Les lois du jeu sont celles du futsal de la FIFA et de la FFF. (Voir annexes)</p> <p>...</p>	<p>Article premier ...</p> <p>1.3. Les lois du jeu sont celles du Futsal de la FIFA et de la FFF en vigueur téléchargeables sur le site de la Fédération Française de Football.</p>
Texte actuel	Nouveau texte
<p>Engagements Article 4 ...</p>	<p>Engagements Article 4</p>

Championnats Futsal MOSELLE Jeunes

4.2. Les clubs qui engagent une équipe doivent disposer d'une salle. A défaut, leur équipe est répartie dans un groupe dont les clubs participants sont en mesure de les accueillir.

...

4.4. Conformément à l'article 12 des Règlements Généraux du DMF, le droit d'engagement à verser est celui prévu au barème du statut financier du DMF.

4.2. Les clubs qui engagent une équipe doivent disposer d'une salle. **Cependant, des dérogations peuvent être accordées par la Commission Futsal du DMF.** A défaut, leur équipe est répartie dans un groupe dont les clubs participants sont en mesure de les accueillir.

...

4.4. L'article 3 du chapitre 1 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF est applicable aux « Championnat FUTSAL MOSELLE Jeunes ». **Chaque club ne peut toutefois engager qu'une seule équipe par catégorie dans ces championnats.**

Texte actuel

Nouveau texte

Classement
Article 6

~~En cas d'égalité de points obtenus par deux ou plusieurs équipes, le classement est effectué conformément aux dispositions de l'article 8 des Règlements Sportifs du DMF à savoir de la manière suivante :~~

- ~~– par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à départager,~~
- ~~– par la différence entre les buts marqués et encaissés lors des seuls matches ayant opposé les équipes à départager,~~
- ~~– par la somme des buts marqués dans les rencontres ayant opposé les équipes à départager,~~
- ~~– par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.~~

Classement
Article 6

...

6.2. À l'issue du championnat, en cas d'égalité des points obtenus par deux ou plusieurs équipes, le classement est effectué dans l'ordre de la manière suivante :

1. Une équipe 1 est classée prioritairement par rapport à une équipe 2, elle-même prioritaire par rapport à une équipe 3 et ainsi de suite.
2. Par le classement du Fair-Play (1)
3. Par la somme des points acquis pour les seuls matches ayant opposé les équipes à se départager
4. Par la différence entre les buts marqués et encaissés lors des seuls matches ayant opposé les équipes à départager
5. Par la somme des buts marqués dans les rencontres ayant opposé les équipes à départager,
6. Par la différence entre les buts marqués et encaissés au cours de l'ensemble des rencontres du groupe
7. Par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe
8. Par le numéro d'affiliation le plus ancien.

(1) Fair-play : comptabilisation des points de chaque équipe

- . Plus un point : pour un match sans sanction disciplinaire
- . Moins 1 point : pour un avertissement
- . Moins 3 points : pour une exclusion suite à deux avertissements
- . Moins 5 points : pour une exclusion directe.

Championnats Futsal MOSELLE Jeunes

Texte actuel	Nouveau texte
<p>Calendrier Article 7 ... 7.2. Les rencontres se disputent le samedi ou le dimanche.</p> <p>7.3. Le programme de la phase finale est établi par la Commission Futsal et communiqué aux clubs.</p>	<p>Calendrier Article 7 ... 7.2. Les rencontres se disputent le samedi ou le dimanche sauf dérogation.</p> <p>7.3. Toute dérogation doit être sollicitée auprès du service « Compétitions » du DMF par une demande formulée 7 jours avant la date de programmation de la rencontre.</p>
Texte actuel	Nouveau texte
<p>Feuille de match Article 9 La feuille d'arbitrage est envoyée au club recevant par le service « Compétitions » du DMF. Elle doit être établie avant la rencontre par les responsables d'équipes, contrôlée par l'arbitre. A l'issue de la rencontre, la feuille de match est soit remise à un responsable de la Commission Futsal présent au match soit elle est envoyée au service « Compétitions » du DMF. La commission Futsal gère les feuilles d'arbitrage.</p>	<p>Déroulement d'une rencontre Article 8 8.1. Sécurité Le club organisateur de la rencontre est tenu de mettre en place un dispositif préventif afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation sportive. Celui-ci doit prévoir l'accueil du public, des acteurs du jeu et des délégations des équipes dans les conditions satisfaisantes de sécurité.</p> <p>8.2. Couleur des maillots Se conformer à l'article 8.1 du Chapitre 3 des Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football.</p> <p>8.3. Match en plein air Il est convenu que les rencontres peuvent se dérouler en plein air sur un terrain de Futsal homologué.</p> <p>8.4. Durée d'une rencontre La La durée des rencontres est fixée comme suit : Championnat futsal Moselle U13: 2x20 minutes Championnat futsal Moselle U15: 2x25 minutes Championnat futsal Moselle U18: 2x25 minutes de temps effectif.</p> <p>8.5. Feuille de match et fiche de table de marque La feuille de match informatisée et la fiche de la table de marque sont fournies par le club organisateur. La feuille de match informatisée est établie avant le début du match. Elle doit être complétée par les deux clubs et présenté au délégué, ou à défaut, à l'arbitre au plus tard 30 minutes avant l'heure du coup d'envoi. La feuille de match informatisée est transmise par le club recevant, conformément aux dispositions de l'article 9.2.5 du chapitre 3 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF. En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, elle devra être envoyée au service « Compétitions » dans les 48h.</p>

Championnats Futsal MOSELLE Jeunes

...

Contrôle des licences et réserves**Article 11**

~~11.1. La présentation des licences est exigée. Elle se fait par Foot Compagnon ou par le listing des licenciés du club avec photos en couleur. Le contrôle des licences avant chaque rencontre est obligatoire.~~

~~11.2. Les réserves sont à formuler sur la feuille d'arbitrage avant le match. Elles sont signées par le capitaine si celui-ci est majeur ou par le dirigeant plaignant et contresignées par le capitaine si celui-ci est majeur ou par le dirigeant de l'équipe adverse, ainsi que par l'arbitre.~~

-

~~11.3. Pour suivre leurs cours, les réserves doivent être confirmées et adressées dans les 48 heures au service «Compétitions» du DMF par lettre recommandée ou par simple télécopie ou par courrier électronique (email) avec entête du club obligatoire. Le montant des frais de dossier fixé au statut financier est débité du compte du club réclamant.~~

-

~~11.5. Toute fraude découverte sur le terrain entraîne le déclassement immédiat de l'équipe fautive et la transmission du dossier à la commission compétente pour suite à donner.~~

Régime financier**Article 12**

...

Les clubs peuvent faire figurer 12 joueurs ainsi que trois autres personnes licenciées sur la feuille de match. Seuls les licenciés figurant sur la feuille de match peuvent prendre place sur le banc de touche.

...

8.7. Contrôle des licences, réserves, fraude**8.7.1. Vérification des licences**

Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.

En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 9.2. des Règlements Sportifs de Compétitions du DMF, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon. A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit du document et le transmet dans les meilleurs délais à l'organisme géant la compétition.

8.7.2. Réserves

Les réserves d'avant-match se font en conformité avec les articles 9.4., 9.5. et 9.6. du Chapitre 3 des Règlements Sportifs des compétitions du DMF

8.7.3. Fraude

Toute fraude découverte sur le terrain entraîne le déclassement immédiat de l'équipe fautive et la transmission du dossier à la commission compétente pour donner suite.

8.8. Régime financier

8.1.1. Les frais des arbitres officiels désignés sont supportés par l'ensemble des clubs. Les arbitres sont indemnisés à la fin de la saison.

8.1.2. Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse restent à sa charge. Aucune indemnité n'est donc versée à cette dernière.

8.1.3. En cas de match remis par l'arbitre ou de match à rejouer, les dispositions des articles 8.1.1. et 8.1.2 du présent règlement sont appliquées.

Texte actuel**Nouveau texte****Forfaits
Article 13**

...

~~13.2. En cas de forfait, les pénalités financières sont appliquées suivant les dispositions de l'article 16 des Règlements Généraux du DMF.~~

**Forfaits
Article 9**

...

9.2. Tout forfait entraîne le retrait d'un point au classement en conformité avec l'article 6.1. du présent règlement.

Championnats Futsal MOSELLE Jeunes

<p>13.3. Tout forfait entraîne le retrait d'un point au classement.</p> <p>-</p> <p>13.4. Pour la prise en compte des forfaits dans les classements, il est fait application de l'article 8 des Règlements Sportifs du DMF.</p>	<p>9.3. Une équipe déclarant forfait deux fois au cours de la même phase est déclarée forfait général.</p> <p>9.4. Tout club déclarant ou étant déclaré forfait général en cours de championnat est passible d'une amende suivant le barème en vigueur au statut financier du DMF.</p>
Texte actuel	Nouveau texte
<p>Administration Article 14</p> <p>14.1. Tous les litiges administratifs, sportifs et financiers sont de la compétence de la commission de discipline du DMF. Les réserves et réclamations doivent être faites selon les prescriptions de l'article 17 des Règlements Sportifs.</p> <p>14.2. Les décisions de la commission de discipline du DMF peuvent être frappées d'appel conformément aux prescriptions de l'article 18 des Règlements Sportifs du DMF.</p>	<p>Administration Article 10</p> <p>10.1. Qu'ils soient administratifs, sportifs ou financiers, tous les litiges sont gérés par les commissions dédiées du District Mosellan de Football.</p> <p>10.2. Les décisions de première instance peuvent être frappées d'appel conformément aux articles :</p> <ul style="list-style-type: none"> . 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ; . 2.6.1 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand est de Football et . 1,2,3 et 4 du chapitre 5 des Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football. <p>Toutefois le délai d'appel est réduit à deux jours si la décision contestée est relative à un litige survenu lors de rencontres de barrage de maintien ou d'accession.</p>

Statut MOSELLAN de l'Arbitrage

Origine :

Comité de Direction

Exposé des motifs :

. Se conformer aux textes de la FFF.

Avis de la Commission Statuts et Règlements :

Favorable

Date d'effet :

immédiate

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Chapitre 1 – LES INSTANCES Section 1 – Les Commissions de l'Arbitrage La Commission Départementale de l'Arbitrage Article 3 3.3. La Commission Départementale de l'Arbitrage est nommée chaque saison par le Comité de Direction du DMF. La ou les associations d'arbitres ayant la possibilité de présenter des candidats. Le Comité de Direction du DMF, sur proposition de la Commission, nomme le Président. Celui-ci ne peut être le Président de la Ligue, le représentant élu des arbitres au sein du Comité Directeur, un Président de District ou de Commission de District de l'Arbitrage. Il ne peut en outre exercer une fonction technique au sein d'un club ni en être le Président. Le Comité de Direction désigne un de ses membres, en plus du représentant élu des arbitres pour le représenter auprès de la Commission et ils en sont membres à part entière.</p>	<p>Chapitre 1 – LES INSTANCES Section 1 – Les Commissions de l'Arbitrage La Commission Départementale de l'Arbitrage Article 3 3.3. La Commission Départementale de l'Arbitrage et son Président sont nommés par le Comité de Direction du DMF pour la durée du mandat de ce dernier. La ou les associations d'arbitres ayant la possibilité de présenter des candidats. Le Comité de Direction du DMF, sur proposition de la Commission, nomme le Président de la Commission Départementale des Arbitres. Celui-ci ne peut être le Président de la Ligue, le représentant élu des arbitres au sein du Comité Directeur, un Président de District ou de Commission de District de l'Arbitrage. Il ne peut en outre exercer une fonction technique au sein d'un club ni en être le Président. Le Comité de Direction désigne un de ses membres, en plus du représentant élu des arbitres pour le représenter auprès de la Commission et ils en sont membres à part entière.</p>
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Titre 2– L'ARBITRE ET SON CLUB Chapitre 1 – L'ARBITRE Section 1 – Candidature à la fonction d'arbitre Candidature Article 19 19.1. Le candidat doit être domicilié à moins de 50 km du siège du club qui introduit la demande. En cas de distance supérieure à 50 km, la CDSA appréciera la particularité éventuelle du dossier avant d'en accepter la validité ou de le refuser. Les clubs doivent faire l'inscription de leurs candidats sur la plateforme ACTIFOOT.fr pour participer à une FIA (Formation Initiale en Arbitrage) de 24 heures.</p>	<p>Titre 2– L'ARBITRE ET SON CLUB Chapitre 1 – L'ARBITRE Section 1 – Candidature à la fonction d'arbitre Candidature Article 19 19.1. Le candidat doit être domicilié à moins de 50 km du siège du club qui introduit la demande. En cas de distance supérieure à 50 km, la CDSA appréciera la particularité éventuelle du dossier avant d'en accepter la validité ou de le refuser. Les clubs doivent faire l'inscription de leurs candidats sur la plateforme ACTIFOOT.fr pour participer à une FIA (Formation Initiale en Arbitrage) de 24 heures.</p>

Statut MOSELLAN de l'Arbitrage

<p>Les informations relatives au passage de l'examen d'entrée leur seront alors fournies par la LGEF, qui par l'intermédiaire de l'IR2F (Institut Régional de Formation du football), organisera la partie logistique de la formation (convocations, contacts CDA, résultats, défraiements ...) en relation avec la CDA Moselle.</p> <p>La date butoir d'inscription est fixée au 31 décembre de la saison en cours.</p> <p>Ce candidat devra réussir cet examen théorique piloté par la CDA et ses SCA, avant le 31 janvier de la saison en cours. En cas de réussite à l'examen théorique, la LGEF délivre la licence de l'arbitre stagiaire au club et communique le numéro de celle-ci à la CDA.</p> <p>Ses désignations seront alors opérationnelles.</p> <p>Ce candidat devra ensuite avoir satisfait au nombre de prestations requis par le Statut Mosellan de l'Arbitrage pour être comptabilisé pour son club.</p>	<p>Les informations relatives au passage de l'examen d'entrée leur seront alors fournies par la LGEF, qui par l'intermédiaire de l'IR2F (Institut Régional de Formation du football), organisera la partie logistique de la formation (convocations, contacts CDA, résultats, défraiements ...) en relation avec la CDA Moselle.</p> <p>La date butoir d'inscription est fixée au 31 janvier de la saison en cours.</p> <p>Ce candidat devra réussir cet examen théorique piloté par la CDA et ses SCA, avant le 31 janvier de la saison en cours. En cas de réussite à l'examen théorique, la LGEF délivre la licence de l'arbitre stagiaire au club et communique le numéro de celle-ci à la CDA.</p> <p>Ses désignations seront alors opérationnelles.</p> <p>Ce candidat devra ensuite avoir satisfait au nombre de prestations requis par le Statut Mosellan de l'Arbitrage pour être comptabilisé pour son club.</p>
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Demande de licence Article 21 ...</p> <p>21.3. Les arbitres peuvent effectuer cette demande : - du 1er juin au <i>31 août</i> pour les arbitres renouvelant leur licence ou changeant de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement), - du 1er juin au 31 décembre pour les nouveaux arbitres - du 1er juin au 31 janvier pour les arbitres changeant de club dans les conditions de l'article 25 du présent Statut.</p>	<p>Demande de licence Article 21 ...</p> <p>21.3. Les arbitres peuvent effectuer cette demande : - du 1er juin au <i>31 août</i> pour les arbitres renouvelant leur licence ou changeant de statut (passage d'arbitre indépendant à arbitre licencié à un club, et inversement), - du 1er juin au 31 janvier pour les nouveaux arbitres - du 1er juin au 31 janvier pour les arbitres changeant de club dans les conditions de l'article 25 du présent Statut.</p>
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Contrôle médical Article 22 Pour obtenir la délivrance de leur licence, tous les arbitres de la Fédération, des Ligues et des Districts sont soumis à un examen médical annuel qui peut être effectué par le médecin traitant.</p>	

Statut MOSELLAN de l'Arbitrage

~~Le protocole de cet examen~~ est défini par la Commission Fédérale Médicale pour l'ensemble des arbitres. Le dossier médical, dûment rempli par un médecin, doit être adressé, indépendamment de la demande de licence, sous pli confidentiel, selon les cas, à la Commission Fédérale Médicale, à la Commission Régionale Médicale ou à la Commission Médicale de District.

Pour toute nouvelle candidature à la fonction d'arbitre de niveau District, seul un certificat médical de non-contre-indication à l'arbitrage est nécessaire pour l'intégralité de la saison de candidature concernée, et ce, en cas de réussite de l'arbitre à l'examen. Le dossier médical, tel que mentionné au paragraphe précédent, est nécessaire à compter du renouvellement de la licence arbitre la saison suivante.

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Demande de changement de club Article 25 ...</p> <p>25.2. Ce changement de club n'est possible que si le siège du nouveau club est situé à moins de 50 km de son propre domicile, distance calculée par FOOT 2000.</p> <p>Il ne pourra en outre couvrir ce nouveau club que si ce changement de club est motivé par un des motifs figurant à l'article 26.3. du présent Statut.</p>	<p>Demande de changement de club Article 25 ...</p> <p>25.2. Ce changement de club n'est possible que si le siège du nouveau club est situé à moins de 50 km de son propre domicile.</p> <p>Il ne pourra en outre couvrir ce nouveau club que si ce changement de club est motivé par un des motifs figurant à l'article 26.3. du présent Statut.</p>
Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p>Section 3 - Conditions de couverture</p> <p>Article 28 Le nombre d'arbitres que les clubs sont tenus de mettre à la disposition du DMF est fixé à l'article 36 du présent statut. Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les arbitres licenciés à un club, rattachés à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au <i>31 août</i>, 2. les nouveaux arbitres amenés à l'arbitrage par ce club, 3. les arbitres licenciés indépendants ou licenciés à un club ayant fait l'objet d'une décision de la Commission du d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage. 	<p>Section 3 - Conditions de couverture</p> <p>Article 28 Le nombre d'arbitres que les clubs sont tenus de mettre à la disposition du DMF est fixé à l'article 36 du présent statut. Sont considérés comme couvrant leur club au sens dudit article :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les arbitres licenciés à un club, rattachés à celui-ci et renouvelant à ce club jusqu'au <i>31 août</i>, 2. les nouveaux arbitres amenés à l'arbitrage par ce club, 3. les arbitres licenciés indépendants ou licenciés à un club ayant fait l'objet d'une décision de la Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage.

Statut MOSELLAN de l'Arbitrage

Les arbitres licenciés dans un club dans les conditions des articles 25 et 26, après décision de la Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage (CASMA), ne peuvent couvrir leur club que si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes :

- changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, ~~distances calculées par FOOT 2000,~~

...

Les arbitres licenciés dans un club dans les conditions des articles 25 et 26, après décision de la Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage (CASMA), ne peuvent couvrir leur club que si leur demande est motivée par l'une des raisons suivantes :

- changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre.

...

Texte actuel

Nouveau texte proposé

Dates limites	Événements	Dates limites	Événements
31 août	Date limite de renouvellement et de changement de statut	31 août	Date limite de renouvellement et de changement de statut
30 septembre	Date limite d'information des clubs en cas d'infraction	30 septembre	Date limite d'information des clubs en cas d'infraction
31 décembre	Date limite de demande de licence des nouveaux arbitres		
31 janvier	. Date limite de demande de changement de club . Date limite de l'examen de régularisation . Date limite de la 1 ^{ère} situation d'infraction	31 janvier	. Date limite de demande de licence des nouveaux arbitres . Date limite de demande de changement de club . Date limite de l'examen de régularisation . Date limite de la 1 ^{ère} situation d'infraction
28 février	Date limite de la publication de la liste des clubs en infraction	28 février	Date limite de la publication de la liste des clubs en infraction
15 juin	Date limite d'étude de la 2 ^e situation d'infraction, incorporant la vérification du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre	15 juin	Date limite d'étude de la 2 ^e situation d'infraction, incorporant la vérification du nombre de matchs par rapport au quota correspondant à chaque arbitre
30 juin	Date limite de la publication de la liste définitive des clubs en infraction	30 juin	Date limite de la publication de la liste définitive des clubs en infraction



49, rue du général Metman - 57 070 METZ
Téléphone: 03 87 75 53 11
Télécopie: 03 87 36 31 40
Courriel: directeur@moselle.fff.fr

@DistrictMosellandeFootball
www.moselle.fff.fr



**district
MOSELLAN
de football**

**Le jeu avant
l'enjeu !**